



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES
AIRE MARINE COMMUNAUTAIRE PROTEGEE DE BAMBOUNG



PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE COMMUNAUTAIRE PROTEGEE DE BAMBOUNG



SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDEV	Action pour Développement
AIVD	Association Inter Villageois pour le Développement
AGRD	Activités Génératrices de Revenus Durables
AMP	Aire Marine Protégée
AMCP	Aire Marine Communautaire Protégée
AMCPB	Aire Marine Communautaire Protégée de Bamboung
APIFLORDEV	Apiculture - Flore - Développement
ASC	Association Sportive et Culturelle
BSE	Biens et Services Ecosystémiques
CADL	Centre d'Appui au Développement Local
CCST	Comité Consultatif Scientifique et Technique
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEE	Centre d'Education Environnementale
CEM	Cours Elémentaires Moyens
CG	Comité de Gestion
CLCOP	Comité Local des Concertations des Organisations de Producteurs
CLP	Comité Local de Pêche
CLPA	Comité Local de Pêche Artisanale
CLPA	Comité Local des Pêcheurs Artisans
CO	Comité d'Orientation
COSPE	Coopération pour le Développement des Pays Emergents
CVD	Comité Villageois de Développement
DAMCP	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DPN	Direction des Parcs Nationaux
EIC	Education – Information - Communication
ENDA	Enda Energie-Environnement-Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENAGIE Pêche	Fédération Nationale des GIE de Pêche du Sénégal
FFEM	Fond Français pour l'Environnement Mondiale
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
GPF	Groupement de Promotion Féminine
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
JICA	Agence Japonaise de Coopération International
MAVA	Fondation pour la nature
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCEANUIM	Association pour l'exploitation et la protection des fonds sous-marins
ONG	Organisation Non Gouvernemental
PAFA	Programme d'Appui de la Filière Agricole
PAFA	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PAPIL	Programme d'Appui à la Petite Irrigation Locale

PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PISA	Programme Italien de Sécurité Alimentaire
PNDS	Parc National du Delta du Saloum
PRAO	Programme Régional de Pêche pour l'Afrique de l'Ouest
PRCM	Programme Régional Marin et Côtier
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTA	PLAN DE TRAVAIL ANNUEL
PV	PROCÈS VERBAL
RAMPAO	Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest
RBDS	Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
RNC	Réserve Naturelle Communautaire
SAPAD du Saloum	Structure d'Appui Pour l'Aménagement et le Développement du Delta
STD	Service Technique Décentralisé
UICN	Union Internationale pour la conservation de la Nature
UNESCO culture	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la
USAID	Agence Américaine de Coopération International
WAAME	West African Association for Marine Environment
WAMER	West African Marine Eco Région
WETLANDS	Organisation pour la conservation - restauration des zones humides
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
TABLE DES MATIERES	4
LISTE DES FIGURES	6
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES PHOTOS	6
CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTUALISATION DU PAG	7
METHODOLOGIE D'ACTUALISATION PARTICIPATIVE DU PAG	9
RAPPELS CONCEPTUELS ET OBJECTIFS D'UN PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION.....	11
II. PRESENTATION DE L'AMCPB	11
2.1. Situation géographique	11
2.2. Brève historique	12
2.2.1. Le processus de création de l'AMCPB	12
2.2.2. La construction du campement écotouristique Keur Bamboung	14
2.2.3. La construction du Centre d'Education Environnementale (CEE)	14
2.3. Gestion de l'AMCPB	14
2.3.1. Cadre juridique	14
2.3.1.1 Textes législatifs nationaux et conventions internationales	14
2.3.1.2 Le règlement intérieur de l'AMCPB	15
2.3.2. Organisation institutionnelle et administrative de l'AMCPB	16
2.3.2.1. Organisation institutionnelle	16
2.3.2.2. Organisation administrative	16
2.3.2.3. La cogestion	16
2.3.3. Les infrastructures	16
III. PROFIL SOCIOECOLOGIQUE DE LA ZONE D'EMPRISE DE L'AMCPB	17
3.1. Population	17
3.1.1. Démographie	17
3.1.2. Mouvements migratoires	17
3.1.3. Religion	17
3.1.4. Scolarisation	17
3.1.5. Relations et liens avec l'AMCPB	17
3.1.6. Problèmes et conflits avec l'AMCPB	18
3.1.7. Résumé des convoitises	19
3.2. Cadre biophysique	19
3.2.1. Cadre physique	19
3.2.1.1. Le relief	19
3.2.1.2. Le climat	19
3.2.1.2. Les types de sols	19
3.2.1.3. Les ressources en eau	19
3.2.2. Cadre biologique	20
3.2.2.1. La végétation	20
3.2.2.2. La faune	20
3.3. Activités économiques	20
3.3.1. L'exploitation des produits halieutiques	21
3.3.2. L'agriculture	23

3.3.3. L'exploitation des produits forestiers	23
3.3.4. L'éco-tourisme	23
3.3.5. Le commerce	23
3.3.6 L'élevage	23
3.3.7. L'artisanat	24
3.3.8 L'exploitation du sel	24
IV. VALEURS ET ENJEUX DE L'AMCPB DANS LE CONTEXTE DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DU DELTA DU SALOUM	24
4.1. Valeurs de l'AMCPB	24
4.1.1. Valeur écologique	24
4.1.2. Valeur historique	26
4.1.3. Valeur culturelle et culturelle	26
4.2. Enjeux	27
4.2.1. Enjeux scientifiques	28
4.2.2. Enjeux pédagogiques	29
4.2.3. Enjeux socioéconomiques	29
V. FACTEURS INFLUENÇANT LES RESSOURCES	29
VI. OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION	30
6.1. Objectif général	30
6.2 Objectifs spécifiques	30
6.3. Résultats attendus	30
VII. PLAN D' ACTIONS	31
VIII ARTICULATION DU PAG AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	39
IX. ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAG	39
9.1 Organes de gouvernance	40
9.1.1. Le Comité d'Orientation	40
9.1.2. Le Comité de Gestion (CG)	40
9.1.3. Le Conseil Consultatif Scientifique et Technique (CCST)	40
9.1.4. Le Conseil des Sages	40
9.2. Mécanisme de suivi-évaluation du PAG.....	40
BIBLIOGRAPHIE	41
ANNEXES	44

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte de localisation de l'AMCPB et de sa zone d'emprise.....	12
Figure 2: Schéma des organes de gouvernance d'une aire marine communautaire protégée...	16
Figure 3: Carte d'occupation des sols de l'AMCPB.....	25
Figure 4: Perception des enjeux de l'AMCP de Bamboung selon les résidents et les touristes.....	27

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Estimation de la population des villages polarisés par l'AMCPB.....	17
Tableau 2: Statistiques des unités écologiques les plus représentatives dans l'AMCPB.....	24

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Vues du campement Keur Bamboung.....	14
Photo 2: Vues du Centre d'éducation environnementale de l'AMCPB.....	14
Photo 3: Clés de séchage des produits halieutiques de Missirah.....	22
Photo 5: Vue de quelques unités écologiques à partir du mirador.....	26
Photo 4: Peuplement d'Adansonia digitata.....	26
Photo 6: Tableau indicatif au niveau de Diorom bou maack.....	26
Photo 7: Fromager "millénaire" de Missirah	27
Photo 8: Baobab des griots au niveau de l'AMCPB.....	27
Photo 9: Mirador de l'Aire Marine Communautaire Protégée de Bamboung.....	29
Photo 10: Formation aux outils de diagnostic et de planification participatifs.....	51
Photo 11: Diagnostic et cartographie participatifs.....	51
Photo 12: Restitution du bilan diagnostic de l'actualisation des connaissances sur l'AMCPB et sa périphérie.....	51
Photo 13: Planification participative des activités du PAG.....	51
Photo 14: Restitution - Validation du PAG.....	51

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTUALISATION DU PAG

Lors du Vème congrès sur les Parcs Nationaux tenu en 2003 à Durban en Afrique du Sud, la communauté internationale s'était rendue compte que l'essentiel des efforts de protection de la biodiversité était concentré sur la partie terrestre. Aussi, ce congrès avait-il recommandé aux différents Etats membres, de protéger au moins 5% de leur territoire maritime et côtier à l'horizon 2010. C'est ainsi que le Sénégal créa en 2004, cinq Aires Marines Protégées (AMP). Cette politique est poursuivie et a abouti aujourd'hui à la mise en place de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) en 2012 dont la mission est d'organiser le réseau des AMP et d'assurer leur gestion de manière participative avec les communautés locales, en veillant à la cohérence des interventions, d'où le statut de cogestion de ces AMP.

Parmi ces cinq AMP figure celle de Bamboung dont le processus de création a été amorcé à partir de 2002, par délibération du Conseil Rural de Toubacouta faisant du site une Réserve Naturelle Communautaire, sous l'impulsion et l'appui de l'OCEANIUM. La Réserve Naturelle Communautaire sera érigée en Aire Marine Protégée en 2004.

L'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) quinquennal avait suivi l'érection de cette AMP ainsi que la construction d'un Campement touristique communautaire dénommé Keur Bamboung. Le campement était conçu pour générer des recettes financières devant contribuer à son fonctionnement et à son auto-entretien. Dans la perspective d'évaluer la mise en œuvre de ce premier PAG, son actualisation avait été effectuée pour la période (2014-2018) avec un plan d'actions opérationnel. Cependant, la méthodologie et l'approche adoptées pour sa réalisation justifient son absence de validation par une bonne partie des communautés locales, du fait de leur non implication lors de son processus d'élaboration.

Sur financement de la Fondation MAVA, à travers le rapport d'évaluation de son programme « Gestion de la Biodiversité Marine et Côtère Ouest Africaine par le Renforcement des Initiatives de Conservation et de Suivi dans les AMP », un certain nombre de recommandations pour l'amélioration de la gestion cette AMP avait été émis. Il s'agissait entre autres de :

- poursuivre la réflexion engagée dans le cadre du plan d'affaires du Bamboung qui devrait, au terme du projet, disposer d'une feuille de route claire sur les actions à mener en vue de sécuriser le financement de sa gestion courante et de sa surveillance communautaire ;
- finaliser la validation du PAG de Bamboung, après concertation avec les communautés locales et les différents partenaires.

C'est dans ce contexte que la Fondation MAVA s'est engagée dans cette dynamique d'accompagner le processus d'actualisation participative du PAG de l'Aire Marine Communautaire Protégée de Bamboung (AMCPB) en vue de son appropriation au niveau communautaire. Pour ce faire, un des préalables consistait en l'implication des communautés locales dès l'entame du processus d'élaboration du PAG plus particulièrement le Comité de Gestion de l'AMCPB, mandataire des treize (13) villages polarisés par cette aire protégée en vue d'accompagner tout le processus. D'autres partenaires ont aussi été associés aux séances de restitution-validation de l'étude diagnostique du bilan des connaissances et du PAG, notamment la Commune de Toubacouta, la sous-préfecture éponyme, les chefs de village, le Centre d'Appui au Développement Local (CADL).

Ce présent PAG, va guider toutes les activités de gestion du site pour l'horizon temporel 2017-2020. Il présente une brève historique de l'AMCPB sur ses réceptifs touristique et éducationnel ainsi que l'organisation de sa gestion actuelle. A cet effet, après avoir procédé à la présentation de la zone d'emprise de l'AMCPB sous ses différents aspects démographiques, biologiques et physiques, il passe en revue l'ensemble des secteurs d'activités socioéconomiques de l'AMCPB, les objectifs de gestion, les axes stratégiques ainsi que les actions à mener à court et moyen termes.

METHODOLOGIE D'ACTUALISATION DU PAG

- Renforcement de capacités des acteurs : la première phase a débuté avec une formation des membres du Comité de Gestion et des agents de l'AMCPB sur les outils de collecte de données (profil historique, diagramme de Venn, carte des ressources, arbres à problèmes, arbres à objectifs, tableau de planification...). L'objectif de cette formation est de doter les capacités nécessaires pour l'établissement du bilan des connaissances sur la zone d'emprise de l'AMCPB et l'élaboration du plan d'actions du PAG.
- Revue documentaire : les informations sur l'AMCPB et de sa zone d'emprise en vue de la préparation du diagnostic ont été obtenues à partir de son PAG en cours de validité (2014-2018), des rapports, CRODT, IUPA...).
- Enquêtes diagnostiques : suite à la revue documentaire, un guide d'entretien a été élaboré (Annexe 1) avec comme cibles les populations des treize (13) villages polarisés par l'AMCPB (hommes, femmes, jeunes, patriarques et matriarques). Les enquêtes ont été réalisées sur la période du 08 au 10 juin 2016 par quatre équipes mixtes composées des membres du bureau du CG, d'agents de la DAMCP, de la RNC de Palmarin et de l'AMCPB. La démarche qui est suivie est celle de l'animation participative et de la visite des sites/infrastructures remarquables des villages. Cette démarche a l'avantage d'impliquer toutes les catégories socioprofessionnelles aux processus d'analyse de leur milieu surtout avec l'utilisation de trois outils diagnostics notamment la carte des ressources, le diagramme de Venn et le profil historique. En outre, une vérification cartographique de l'AMCPB. Celle-ci permettra de réaliser la carte d'occupation des sols pour les besoins d'une bonne planification des activités.
- Restitution et Validation du bilan diagnostic : à la suite de ces enquêtes et vérification cartographique, un rapport du bilan diagnostic des connaissances sur la zone d'emprise de l'AMCPB a été rédigé, de même qu'une carte des différentes unités homogènes. La restitution de ces deux documents s'est déroulée sous la présence du Sous-Préfet de Toubacouta, du Maire, des chefs de villages, des chefs de Services Techniques Décentralisés (STD), du Conservateur du Parc National du Delta du Saloum, des représentants de projets et programmes intervenant dans la Commune (Nébédjay, Nos sœurs lisent...), des enquêteurs. Cette restitution tenue au Centre d'interprétation de Toubacouta a été le lieu de discuter et de valider les deux documents précités.
- Elaboration du plan d'actions : les équipes d'enquêteurs ont procédé à l'élaboration du plan d'actions du PAG de l'AMCPB. En effet, la liste des constats faits sur l'état des Ressources Naturelles et de l'Environnement (RNE) a été exposée pour être analysée en problèmes majeurs à travers l'arbre à problèmes. Sur la base de ces problèmes majeurs identifiés et de la liste des perspectives des communautés locales enquêtées, l'arbre à solutions et le tableau de planification des activités sur une période de 5 ans ont été élaborés.
- Rédaction et validation du PAG : à la suite de la rédaction du PAG, la phase de validation finale du dit document s'est tenue au Centre d'interprétation de Toubacouta et a vu la participation des mêmes personnes que la validation du bilan diagnostic. Ce fut le lieu de discuter et de valider tout le travail abattu depuis le début du processus d'actualisation du document. Les participants ont eu à nouveau fait leurs dernières suggestions et observations sur le travail afin de permettre à l'équipe chargée de la rédaction de procéder à la finalisation du document (cf Annexe 4 pour les illustrations sur le processus d'actualisation du PAG).

I. RAPPELS CONCEPTUELS ET OBJECTIFS D'UN PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

Selon l'UICN (2007), une aire protégée est : «Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Cette nouvelle définition générale ⁽¹⁾ d'une aire protégée s'applique aux AMP dans les zones marines (Dudley, 2008). Bien qu'elle ait perdu sa référence spécifique à l'environnement marin, elle garantit une démarcation plus claire entre les sites orientés vers la conservation et ceux dont la raison d'être première est une utilisation extractive, c'est-à-dire les zones de gestion de la pêche. Elle n'empêche pas l'inclusion des zones adéquates de protection de la pêche, mais celles-ci doivent respecter la nouvelle définition pour être acceptées comme AMP par la Commission Mondiale des Aires Marines Protégées de l'UICN (CMA-Marine).

Cependant, la notion d'aire marine protégée est plus perceptible avec la définition de la Convention sur la Diversité Biologique (2004). Selon cette Convention, une Aire Marine Protégée renvoie à : « toute zone située à l'intérieur ou à proximité du milieu marin, avec ses eaux sus-jacentes, la faune et la flore associées et les éléments historiques et culturels qui s'y trouvent, qui a été mise en réserve par une loi ou d'autres dispositions utiles, y compris la coutume, dans le but d'accorder à la diversité biologique, marine ou côtière, un degré de protection plus élevé que celui dont bénéficie le milieu environnant ».

Le Plan d'Aménagement et de Gestion est un outil de planification conçu pour guider toutes les activités de gestion d'un site selon des séquences temporelles fixées. Il prend en compte les grandes orientations nationales et internationales en matière de gestion des ressources naturelles.

L'AMCPB fait partie de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS), classée depuis 1981 par l'UNESCO. Toutes les règles de gestion définies dans le cadre de ce statut international lui sont théoriquement applicables.

Mais, la reconnaissance par les populations du caractère sacré de l'AMCPB est antérieure à son inscription en Réserve de Biosphère

Ce PAG privilégie des scénarii de gestion et des choix d'aménagement fondés sur le respect des patrimoines naturels et culturels locaux.

II. PRESENTATION DE L'AMCPB

2.1. Situation géographique

L'AMCPB d'une superficie de 7000ha, créée en 2004 par décret n° 2004-1408 du 04 novembre 2004, englobe une partie du bolong éponyme, ceux de Bandiala, et de Diomboss.

L'AMCPB et sa zone d'emprise qui polarise treize (13) villages, se situent dans la région de Fatick, département de Foundiougne, Commune de Toubacouta (figure 1). Ces villages que sont Toubacouta, Sourou, Dassilamé Sérère, Banny, Soucoutha, Sangako, Médina Sangako, Sandicolu, Béthenty, Bossinkang, Sippo, Missirah et Némabah font partis du grand ensemble du Delta du Saloum, patrimoine mondial de l'humanité. Parmi ceux-ci, seules les localités de Béthenty, Bossinkang et Sippo ne sont accessibles que par voie fluviale du fait de leur insularité.

^{1*} Dudley, N. 2008. Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires Protégées Gland, Suisse : UICN. 96 p.

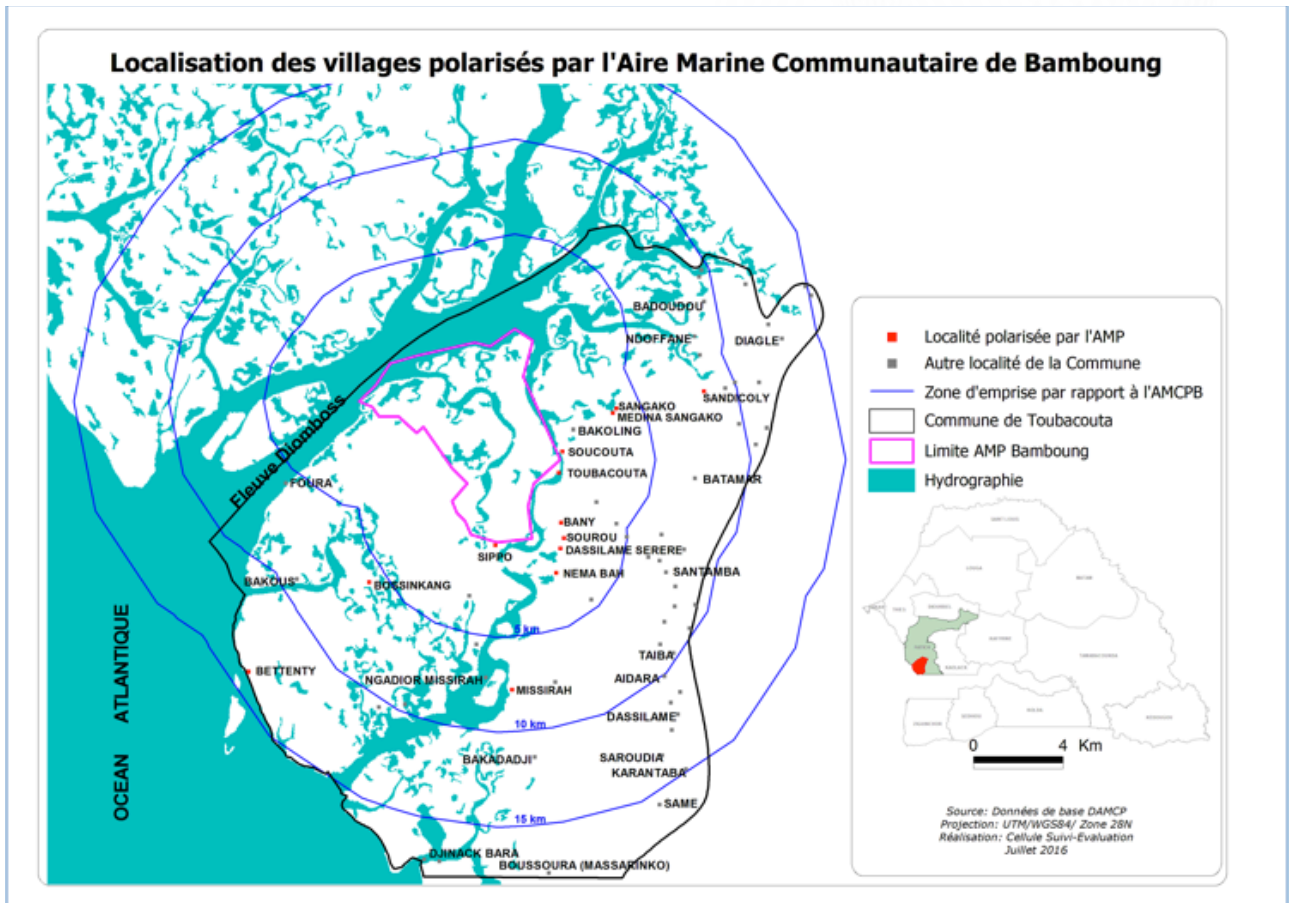


Figure 1: Carte de localisation de l'AMCPB et de sa zone d'emprise

L'objectif de cette AMP, est la conservation à long terme de la biodiversité marine et côtière. Sur le plan de différents critères, et notamment : richesse environnemental, la fermeture à la pêche et à l'extraction dans l'ensemble du bolong du Bamboung devrait permettre la reconstitution des stocks et de la biodiversité dans le bolong dans un premier temps, puis dans les zones avoisinantes (Breuil 2011).

2.2. Brève historique

2.2.1. Le processus de création de l'AMCPB

La création de l'AMCPB s'est inscrite dans le processus de mise en œuvre du projet «Narou-Heuleuk », conçu et exécuté par l'ONG sénégalaise OCEANIUM. Le processus de sa création a été entamé à partir de 2002 à travers différentes étapes dont, notamment :

1) Pré-sélection du site de Bamboung sur la base des peuplements de poisson, abondance du thiof (Epinephelus aeneus), espèce de mérou emblématique au Sénégal, forte pression sur les ressources halieutiques, présence de lamantins, mangrove relativement bien conservée et riche en avifaune et faune terrestre, facilité de contrôle du bolong de Bamboung (une seule entrée, présence d'agents chargés de la conservation puisqu'il se trouve dans la réserve de biosphère du Saloum), valeur esthétique du site ;

2) Préparation et discussion autour d'un avant-projet d'Aire Protégée avec l'administration (Sous-préfecture, Direction des Parcs Nationaux (DPN), service des pêches), le Conseil rural et les usagers (représentants des villages concernés) ;

- 3) organisation de campagnes de sensibilisation sur les problèmes liés à la surpêche et à la dégradation des écosystèmes marins et côtiers au Sénégal, notamment sous forme de projection de films suivis de débats directement dans les villages polarisés par cette AMP ;
 - 4) le 22 novembre 2002, à la demande du Président de la Communauté Rurale de Toubacouta, en présence du Préfet de Foundiougne, du Sous-préfet de Toubacouta et de l'équipe Océanium du projet «Narou-Heuleuk »; les membres du Conseil ont voté à l'unanimité la création de la Réserve naturelle communautaire du Bamboung (cf. Acte de délibération de la RNCB en Annexe 2).
 - 5) le 28 mars 2003, la signature conjointe du procès verbal de création du Comité de Gestion par le Sous-préfet de Toubacouta et le Président de la Communauté Rurale de Toubacouta, a officialisé ledit Comité de la RNCB ;
 - 6) décision des villageois de fermer l'accès à la pêche dans le bolong principal (avril 2003) avec balisage à l'entrée du bolong, construction d'un mirador, achat d'une vedette, mise en place d'un système de surveillance par des volontaires selon un système de rotation ;
 - 7) réalisation d'un état de référence des peuplements piscicoles dans le bolong du Bamboung en 2003 avec le concours de l'IRD ;
 - 8) émergence de différends entre les secteurs de la pêche et de l'environnement au sujet du caractère légal ou non de l'interdiction d'accès à la pêche dans ce bolong (période 2003-2004) ;
 - 9) la construction du campement écotouristique Keur Bamboung à l'intérieur de la RNCB en 2004 pour, entre autres, assurer en partie l'autofinancement de la surveillance de celle-ci et soutenir l'autopromotion des localités de la zone d'emprise ;
 - 10) le 4 novembre 2004, la signature du décret n°2004-1408, portant création de cinq (5) AMP dont celle du Bamboung, officialise son encrage national à la suite des recommandations du Congrès mondial des parcs de 2003 ;
 - 11) la création du Centre d'Education Environnementale (CEE) à l'intérieur du site en 2010 ;
 - 12) le 28 mai 2013, adoption de l'arrêté portant modification des organes de gouvernance de l'AMCPB selon le schéma préconisé par la DAMCP, abrogeant l'arrêté du 28 mai 2003.
- 2.2.2. La construction du campement écotouristique Keur Bamboung
- Un campement écotouristique a été construit à l'intérieur de l'AMCPB en 2004, avec un financement du Fonds français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et a été inauguré par l'épouse de l'ex chef d'Etat le 11 décembre, en vue d'autofinancer la gestion de celle-ci et soutenir la Communauté rurale dans ses actions de développement local. Ainsi, avec l'appui de l'ONG OCEANIUM qui a piloté le projet, la gestion de l'AMCPB et du campement Keur Bamboung s'est progressivement établi avec une clef de répartition des recettes en trois part: 1/3 pour couvrir les frais de fonctionnement du campement (salaires, frais d'approvisionnement, entretien des infrastructures, etc.), 1/3 pour couvrir les frais de fonctionnement (salaires et repas des surveillants, carburant du bateau de surveillance, entretien et réparation du matériel et des infrastructures), 1/3 à la Commune de Toubacouta selon les principes du tourisme solidaire. Ainsi, le 14 octobre 2009, la délibération du Conseil Rural a officialisé la création du comité de gestion du campement écotouristique Keur Bamboung. Composé de 8 cases (soit une capacité d'accueil de 24 personnes) le campement est géré par les communautés, à travers le Comité de Gestion représentatif. Il est fréquenté de manière continue tout au long de l'année (1 461 visiteurs et 1 225 pensions complètes en 2011), avec un pic entre décembre et mars. Cependant, les résultats de l'audit du fonctionnement du campement (2*) ont montré que cette clé de répartition des recettes n'est pas respectée.



Photo 1: Vues du campement Keur Bamboung

2.2.3. La construction du Centre d'Education Environnementale (CEE)

Construit sur le site de l'AMCPB en 2008 sous la coupole de l'OCEANIUM, le CEE a pour vocation de promouvoir l'Education Relative à l'Environnement dans le cadre d'une réserve de biosphère. En effet, ce Centre devrait permettre aux jeunes de faire des découvertes d'une manière ludique et d'acquérir de nombreuses connaissances en : écologie, biodiversité, ornithologie, etc à travers des séjours au niveau de ce centre.



Photo 2: Vues du Centre d'éducation environnementale de l'AMCPB

2.3. Gestion de l'AMCPB

2.3.1. Cadre juridique

2.3.1.1 Textes législatifs nationaux et conventions internationales

Sur le plan national, l'AMCPB est essentiellement régie par le Code de la Chasse et de la Protection de la Faune, le Code Forestier, le Code de la Pêche, le Code de l'Environnement, le Code du Domaine Public Maritime, le Code minier, le Code de la Marine Marchande, etc. En plus de ces codes, la loi 64-46 du 17 juin 1964 portant Code du Domaine national et la loi 2013-10 portant Code général des collectivités locales s'appliquent à la gestion de l'AMCPB. En effet, cette AMP englobe tout le bolong de Bamboung, et une partie

2* Rapport d'étude de l'audit sur le fonctionnement du campement Keur Bamboung réalisé en juillet 2016

Diomboss et du Bandiala se trouvant dans le terroir de la Commune de Toubacouta. Par conséquent, les ressources naturelles situées dans les zones de terroir incluses dans l'AMCPB doivent être exploitées sous le contrôle des services techniques et des collectivités locales concernés.

Sur le plan international, la gestion de l'AMCPB devra tenir compte des principes et dispositions des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) ratifiés par le Sénégal et relatifs à la gestion de la biodiversité en général et particulièrement des aires protégées. Il s'agit notamment de :

- la Convention d'Alger ou convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 1968) ;
- la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau (Ramsar, 1971) ;
- la Convention de Paris relative à la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris, 1972) ;
- la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, Washington, 1973) ;
- la Convention de Bonn ou CMS sur la conservation des espèces migratrices (Bonn, 1979) ;
- la Convention de Berne sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Berne, 1979) ;
- la Convention d'Abidjan sur la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Abidjan, 1981) ;
- la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Montego Bay, 1982) ;
- la Convention sur la Diversité Biologique (Rio, 1992) ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Rio, 1992) ;
- la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (Rio, 1994) ;
- l'Accord sur la conservation des oiseaux migrateurs d'Afrique -Eurasie ou AEWA (La Haye, 1996) ;
- le Mémoire d'Abidjan sur la conservation des tortues marines de la Côte atlantique (Abidjan, 2002) ;

le Mémoire sur les requins migrateurs (Manille, 2010) ;

le protocole de Nagoya sur le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources, ratifié par le Sénégal le 3 mars 2016.

En plus des textes nationaux et internationaux cités ci-dessus, l'AMCPB dispose d'un règlement intérieur signé le 28 mai 2013, selon le schéma des organes de gouvernance préconisé par la DAMCP conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de conservation de la biodiversité et de gestion des aires protégées en particulier.

2.3.1.2 Le règlement intérieur de l'AMCPB

En plus des textes et conventions précités, l'AMCPB dispose d'un règlement intérieur qui doit néanmoins être réactualisé. Ce règlement prend en compte les aspects suivants :

- La surveillance : elle se fait par les agents de l'AMCPB en collaboration avec le Comité de gestion à travers la commission surveillance. En dehors des produits forestiers non ligneux (PFNL) et l'exploitation éco touristique, toute autre forme d'exploitation y est formellement interdite. Toutes les infractions sont réprimées par les dispositions des Codes sus évoqués et font l'objet d'un procès verbal.

- La recherche scientifique : du fait de son statut de noyau de conservation de la Réserve de biosphère du Delta du Saloum, la conservation et la recherche dans l'AMCPB de Bamboung vont de pair. Cependant la recherche ne peut se faire que sur autorisation du Ministère de tutelle ou du Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées sur la base d'un protocole ou d'une convention dûment établie uniquement à des buts scientifiques, de prophylaxie humaine ou animale. Elle se fait souvent avec les Universités et Instituts de recherche (voir protocoles ou conventions de recherche de la DAMCP avec les Universités et Instituts de recherche).

- La circulation dans l'AMCP : comme le stipule l'article 11 du règlement intérieur, la circulation et le séjour dans l'AMCP de Bamboung sont soumis à une taxe perçue par le Comité de gestion. Le prix de cette taxe est variable en fonction de la durée de séjour et de la nature des visiteurs.

Les activités commerciales et hôtelières : quand elles sont conformes à la réglementation, contribuent à

-la valorisation de l'AMCP et s'intègrent dans le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) de l'AMCP de Bamboung, elles peuvent avoir l'agrément de l'Autorité en charge de la gestion de l'AMCP.

-Les activités industrielles et minières : du fait de la spécificité des AMCP et leur vulnérabilité, il apparaît nécessaire d'élaborer une réglementation adaptée aux écosystèmes côtiers et marins en vue d'anticiper sur certaines activités qui peuvent nuire à ces milieux, ex. la recherche pétrolière, gazière... qui se déroulent sur la frange maritime et côtière du Sénégal.

2.3.2. Organisation institutionnelle et administrative de l'AMCPB

2.3.2.1. Organisation institutionnelle

L'AMCP de Bamboung relève de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées du Sénégal qui est sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

2.3.2.2. Organisation administrative

A la tête de l'AMCP de Bamboung, se trouve un Conservateur qui assure la gestion du site. Il est nommé par arrêté du Ministre de tutelle ainsi que les agents mis sous son autorité sur proposition du Directeur des AMCP. Il participe à la conception des outils de gestion, coordonne l'exécution des activités sur le terrain, gère les relations avec les partenaires et les populations des villages périphériques. Il coordonne l'animation et le fonctionnement du Secrétariat Permanent du Comité de gestion.

Il est assisté d'un adjoint et d'un personnel administratif dans l'exécution des différentes missions qui lui sont dévolues. Le Poste de Commandement (PC) de l'AMCPB est basé à Toubacouta et ne dispose pas encore d'un poste de garde avancé.

2.3.2.3. La cogestion

Depuis sa création en 2012 par le décret 2012-543 du 24 Mai, la DAMCP a entrepris une démarche basée sur l'implication de la composante communautaire dans la gestion des AMP à travers des organes de gouvernance.

Cette implication a conduit naturellement à une gouvernance partagée à tous les niveaux de prise de décision et d'exécution des programmes

avec une définition précise des rôles de chaque partie prenante, bien que ces AMP aient été créées par décret. Pour le cas de l'Aire Marine Communautaire Protégée de Bamboung, les organes de gouvernance ont été mis en place et formalisés par arrêté sous-préfectoral n°14 du 28 mai 2013 (cf. Annexe 3) selon le schéma de l'organigramme ci-dessous.

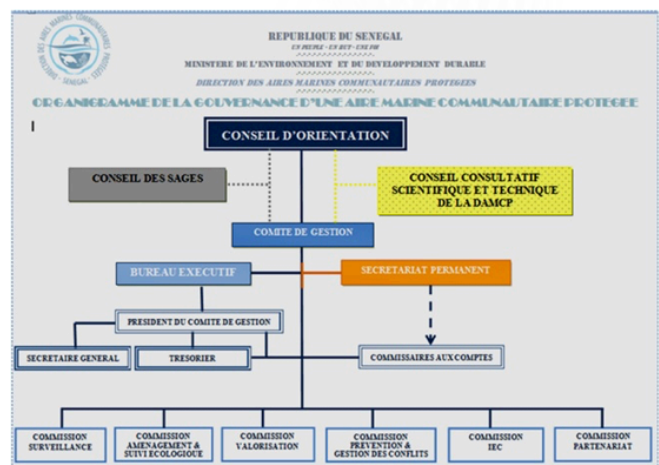


Figure 2: Schéma des organes de gouvernance d'une aire marine communautaire protégée

2.3.3. Les infrastructures

En dehors du campement éco-touristique Keur Bamboung géré par le Comité de gestion sous la supervision du conservateur, et le Centre d'Education Environnementale dont le statut reste à définir, l'AMCPB ne dispose pas d'infrastructures propres destinées à accueillir les bureaux et autres structures de l'AMCPB et moins encore un bâtiment conventionné. Le bâtiment qui sert de bureaux et qui ne répond pas aux critères pour abriter un service administratif est sous location. La construction de locaux propres (un Poste de Commandement et un poste avancé) s'avère être une nécessité de premier ordre d'autant plus que la Commune de Toubacouta, par délibération, a affecté un terrain à l'AMCPB à Toubacouta au cours de cette année 2016.

III. PROFIL SOCIOECOLOGIQUE DE LA ZONE D'EMPRISE DE L'AMCPB

3.1. Population

3.1.1. Démographie

Le recensement administratif de 2015 de la Commune de Toubacouta estime la population à 36.940 habitants soit environ 49 habitants/km² dont 17.927 femmes. Cette population se trouve répartie entre 52 villages et hameaux. Cependant, au niveau des 13 villages polarisés par l'AMCPB, la population est répartie comme suit.

Tableau 1: Estimation de la population des villages polarisés par l'AMCPB

Villages	Population totale		Nombre de carrés
	Hommes	Femmes	
Toubacouta	1 126	1 105	283
Sandicoloy	412	425	117
Dassilamé Sérère	299	287	77
Sourou	127	107	30
Banny	331	291	59
Bossinkang	1 024	1 067	117
Bethenty	3 164	3 111	426
Sipo	29	48	14
Missirah	1 747	1 668	374
Némabah	796	728	197
Sangako	229	189	61
Médina Sangako	843	802	247
Soucouta	223	220	50
TOTAL	10 350	10 048	2052

Source : Recensement de la Commune de Toubacouta de 2015

Les principales ethnies présentes dans cette partie du Niombato sont :

- les Socés (50%) sont localisés le long du littoral sur l'axe Toubacouta-Bententy et le long de l'axe routier,
- les Sérères (35%) se concentrent d'une part dans les villages du Nord de la Commune autour de Diaglè et d'autre part à l'Ouest où ils cohabitent avec les Socés,
- les Wolofs (5%) localisés dans le village de Keur Aliou Guèye et dispersés dans la Commune ;
- Et les autres 10%° (Plan local de développement de Toubacouta, 2012).

3.1.2. Mouvements migratoires

Il n'existe pas de données statistiques sur ce phénomène mais il a été constaté une faible émigration de la population qui est très attachée à son terroir. En fait, les jeunes partent généralement durant la saison sèche vers les grands centres urbains tels que Kaolack et Dakar. L'exode s'explique par l'absence d'activités des jeunes dans ces villages pendant la saison sèche. Par contre, de plus en plus d'étrangers qui sont souvent, soient d'anciens fonctionnaires, soient des touristes (français et belges), viennent s'installer dans la Commune en général et dans les grands villages comme Toubacouta ou Missirah en particulier.

3.1.3. Religion

L'islam est la principale religion pratiquée mais il existe des chrétiens dans les villages Sérères autour de Sokone. La présence de cette dernière catégorie est favorisée par l'implantation de certaines missions catholiques dans la Commune.

3.1.4. Scolarisation

La collectivité locale de Toubacouta dispose de plusieurs infrastructures scolaires que sont :

- 18 écoles primaires publiques réparties de manière relativement homogène sur le terroir communautaire avec un taux de scolarisation de 87%, supérieur à la moyenne régionale et ce même taux est enregistré pour la scolarisation des filles ;
- 01 lycée implanté à Toubacouta ;
- 1 collège d'enseignement moyen (CEM) localisé à Toubacouta, à Bétenty, et à Médina Sangako ;
- 01 collège privé à Toubacouta ;
- 10 classes d'alphabétisation.

3.1.5. Liens avec l'AMCPB

Ces liens sont à la fois géographiques, historiques, culturels et économiques. Les liens géographiques ou physiques sont caractérisés par le sentiment d'appartenance et d'appropriation de l'AMCP par les treize villages limitrophes qui partagent leurs limites extérieures avec cette aire protégée (cf. Fig.1).

Du point de vue historique, les populations de certains villages ont transité par cette aire et ont vécu au niveau de cette zone pendant très longtemps.

Au niveau culturel, les amas coquillers constituent l'un des paramètres les plus éloquents de cet attachement avec le continent, avec la présence des tumulus (Diorom bou maack) avec plus de 140 tombes dénombrées au sein de cet espace sacré. Les us et coutumes sont encore pratiqués dans certains de ces bolongs, galeries forestières et au niveau des amas coquillers. Sur le plan économique, cet espace était une zone d'exploitation halieutique de toutes espèces confondues mais également forestière avec le bois de mangrove pour la confection des charpentes, le fumage de certains produits halieutiques et l'incinération des coquilles d'huîtres dans le but de produire de la poudre utilisée comme peinture dans les maisons, mais aussi pour l'amélioration de la fertilité des sols (phosphatage) à usage agricole. Il s'agit surtout de prélèvement de produits divers pour les besoins de subsistance des populations locales.

La pêche, la collecte des fruits de mer, des fruits sauvages, de la paille, la récolte du miel, sont autant de sources de revenus qui permettent aux populations de satisfaire leurs besoins.

La valorisation des potentialités touristiques ne fait aussi que renforcer ce lien plus qu'ancestral.

Plusieurs générations sont témoins de l'évolution du milieu et des ressources. Le mode de gestion traditionnel pratiqué depuis les ancêtres et basé sur le consensus et le respect des normes écologiques s'est vu ces dernières années perturbé par des usagers peu soucieux de la conservation mais surtout par le profit individuel au détriment de la collectivité. Face à de telles attitudes, l'AMCPB est perçue comme une réponse à une demande sociale pour la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel dans l'intérêt des populations locales. Cependant malgré l'érection de cette zone en AMCP, certaines personnes continuent de demander son ouverture à l'exploitation.

L'AMCPB étant fermée à toutes formes d'exploitation depuis sa création, sa quiétude et sa stabilité écologique sont des facteurs d'une bonne dynamique écosystémique (zone de frayère et de nourrissage) pour beaucoup d'espèces halieutiques et d'amphibiens, en créant des conditions favorables à la reproduction et au grossissement, ce qui améliore la taille des prises et donc le revenu des pêcheurs en exercice aux voisinages de l'AMCPB. Sous l'effet de la protection, la mangrove se développe mieux et fournit un biotope

favorable à la biodiversité tout en servant de support aux mollusques et autres espèces.

Elle contribue à la séquestration du carbone et à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, ce qui serait compris par bon nombre d'acteurs locaux qui s'opposent à l'hypothèse de l'ouverture de l'AMCPB à l'exploitation.

3.1.6. Problèmes et conflits avec l'AMCPB

A la suite de la mise en place de l'AMCPB à partir de 2002, des conflits sont apparus autour de ces centres d'intérêt : l'exploitation des périmètres agro-forestiers qui sont dans les limites de l'AMCPB, l'exploitation des ressources ichthyologiques et malacologiques, et la valorisation des circuits éco touristiques.

- L'exploitation des périmètres agro-forestiers
En ce qui concerne le foncier, cette situation a été évoquée par quelques familles de Soucouta et de Toubacouta. En effet celles-ci exploitaient ces périmètres agro-forestiers bien avant la mise en place de l'AMCPB. Avec l'érection de la zone en 2004, ces périmètres ont été atteints par les limites de l'AMCPB au cours de sa délimitation.

La pression foncière sur le continent et le manque de terres cultivables, ont poussé ses populations à revendiquer le droit de propriété sur ces terres qu'elles ont mises en valeur avec des plantations d'anacardiers. Malgré cette expropriation, ces populations n'ont pas été indemnisées par l'Etat. Ces plantations constituaient de véritables sources de revenus pour ces populations surtout avec la redynamisation de la filière anacarde dans cette zone où le kilogramme de noix d'anacardes avoisine les 1000francs Cfa. Le manque à gagner est ainsi énorme pour ces ex propriétaires qui n'ont pas beaucoup d'alternatives de nos jours.

- L'exploitation des ressources ichthyofauniques dans l'AMCPB

Depuis 2003 et même après la mise en place de cette AP, l'exploitation des ressources halieutiques et forestières sont interdites dans l'AMCPB. Cependant, il faut noter que l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) et de la paille n'est pas concernée par cette interdiction, mais est organisée. Cette fermeture n'est pas du goût de certains pêcheurs qui ont même eu à adresser une pétition en 2004 au Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Maritime de l'époque. Jusqu'à présent, certains réitèrent ces mêmes revendications. Plusieurs tentatives d'infiltrations dans

l'AMCPB ont été notées. Elles ont été sanctionnées dans le cadre réglementaire conformément aux textes en vigueur.

- L'exploitation des huîtres dans l'AMCPB

Avec la fermeture de l'AMCPB à l'exploitation des produits malacologiques, les huîtres ont atteint des tailles et des poids exceptionnels qui suscitent beaucoup de convoitises. C'est ainsi que les femmes qui ont l'exclusivité de cette activité dans la zone, ne cessent de demander l'ouverture de l'AMCPB à l'exploitation de cette ressource moins mobile dont les stocks augmenteraient selon elles sous l'effet de l'exploitation, contrairement aux poissons plus sensibles aux perturbations. Comme tout cycle de vie, ces ressources grandissent, vieillissent et meurent sur place. Cela constitue un manque à gagner pour les populations qui s'activent dans cette filière et aussi pour l'économie locale.

- Non-respect du règlement intérieur de l'AMCPB

Si le règlement n'est pas respecté par certains, c'est parce qu'il souffre largement d'une méconnaissance des acteurs du fait qu'il n'ait pas fait l'objet d'une large diffusion.

3.1.7. Résumé des convoitises

IL s'agit d'un désir d'ouvrir l'AMCPB et ses ressources à l'exploitation pour une satisfaction des besoins des populations locales. Ces convoitises visent principalement les ressources biologiques et culturelles suivantes :

- L'exploitation des produits halieutiques (poissons, arches, huîtres, etc.)

- L'exploitation des périmètres d'anacardiens situés dans l'AMCPB

- L'exploitation d'autres PFNL comme le ditakh (*Detarium senegalensis*), du sidem (*Zizyphus mauritiana*), du baobab (*Adansonia digitata*) etc.

- L'exploitation des potentialités touristiques (pêche sportive, circuits éco touristiques, sentiers pédagogiques, etc.)

- L'exploitation des sites culturels (amas coquillers)

Toutefois, le rôle de l'AMCPB dans la stabilité du milieu écologique et la remontée biologique est bien perçu par des acteurs avisés, la relation de cause à effet sur la question de la raréfaction de la ressource étant bien établie au cours du diagnostic par les populations. conséquent, l'ouverture de l'AMCPB selon certains

n'est pas à l'ordre du jour si l'on veut s'inscrire dans une dynamique de gestion durable des ressources naturelles dans la RBDS en général et dans l'AMCPB en particulier.

3.2. Cadre biophysique

3.2.1. Cadre physique

3.2.1.1. Le relief

Le relief de la Commune de Toubacouta est plat dans son ensemble mais on y rencontre quelques dépressions au niveau des vallées et des différents cours d'eau dont le plus important est la Néma. D'ailleurs au niveau de Missirah et de Dassilamé Sérère, des digues anti-sel et de rétention ont été installées pour la recharge des nappes adjacentes avec le concours du Programme d'Appui à la Petite Irrigation Locale (PAPIL).

3.2.1.2. Le climat

Lieu de transition entre la zone sahélienne sèche et celle guinéenne humide, la Commune de Toubacouta a un climat de type soudano-sahélien caractérisé par deux saisons :

- une saison sèche caractérisée par l'harmattan qui est un vent d'Est, chaud et sec qui souffle généralement de Février à Mai ;

- une saison humide ou hivernage qui est caractérisée par des pluies qui durent cinq mois (Juin à Octobre).

Par ailleurs, la présence de bolongs crée un micro climat tout le long du littoral. Depuis 1984, année marquant la fin du cycle de sécheresse dans cette collectivité locale, la pluviométrie s'est stabilisée autour de 700 mm avec des pics pouvant atteindre des hauteurs de 1000 mm.

La pluviométrie varie d'une année à une autre, et 1999 a été une année très pluvieuse où tous les records ont été battus.

3.2.1.3 Les types de sols

Trois types de sols sont rencontrés dans la Commune de Toubacouta. Il s'agit :

- Des sols «deck»: ils sont hydromorphes, bruns, argileux et riches en humus. Ils sont caractérisés par leur grande capacité de rétention d'eau. On les trouve dans la vallée et les bas-fonds sur une superficie de près de 1700 ha, soit 10 % de la superficie de la Commune de Toubacouta. Ces sols, très riches et lourds, sont propices à la riziculture et au maraîchage.

- Des sols halomorphes appelés «tannes» : ils sont caractérisés par leur salinisation et leur acidification qui ne permettent qu'une utilisation agricole marginale. On les trouve le long des bras de mer ou bolong, sur l'embouchure du Saloum. Ils couvrent près de 5% de la superficie de la Commune.

- Des sols intermédiaires «dek-dior»: ils constituent 25% de la superficie du territoire communal. Ils sont meubles et d'une bonne texture d'où leur aptitude à toutes les cultures céréalières, maraîchères et à l'arboriculture fruitière.

3.2.1.4 Les ressources en eau

La Commune de Toubacouta dispose d'importantes ressources en eau qui sont de deux types:

- Les eaux de surface constituées de marigots et de mares pérennes et parfois précaires. Ces dernières sont tributaires de l'hivernage et servent d'une part pour l'abreuvement du bétail (de juillet à novembre) et d'autre part pour l'alimentation en eau des cultures maraîchères.

- les eaux souterraines, constituées de deux nappes:

- La nappe du Continental terminal qui se situe dans les sables entre 10 et 20 mètres de profondeur. Généralement, les débits obtenus (30 à 75m³/h) suffisent largement à la couverture des besoins en eau des populations. En outre, l'eau du Continental terminal est très bonne pour l'irrigation

- La nappe Maestrichienne qui ne peut être captée que par des forages car se situant au-delà de 300 m de profondeur.

3.2.2. Cadre biologique

3.2.2.1. La végétation

Zone pluvieuse, la Commune de Toubacouta possède une végétation abondante et diversifiée de types herbacé, arbustif et arboré. Les essences dominantes sont le *Cordyla pinnata* (dimb), *Khaya senegalensis* (caïlcédrat), et *Parkia biglobosa* (nété). Il y existe aussi des zones de peuplement très denses notamment des forêts classées telles que : Sangako (2140 ha), Keur Sambel (200 ha), Bethenty (2000 ha) et Fathata (1180 ha).

Par ailleurs, on remarque une végétation de type particulière dans les îles et les estuaires :

- La mangrove est constituée de palétuviers de très forte densité dans les bras de mer. Ce type de végétation présente un double intérêt écologique et économique pour les populations car la mangrove est :

d'une part, une zone de reproduction pour certaines espèces de poissons et de lieux d'alimentation pour poissons et crustacés ; et d'autre part, un lieu d'exploitation des crustacés et des huîtres en particulier. Elle est aussi le siège de l'apiculture et fournit un miel de très bonne qualité. Cependant, s'il est vrai que la mangrove constitue une importante source de revenus pour les populations, force est de constater qu'elle est actuellement menacée par la salinisation et l'acidification des sols. Outre ces facteurs physico-chimiques, elle est aussi menacée par les mauvaises techniques d'exploitation des huîtres qui consistent à couper les pneumatophores garnis au lieu de faire un détroquage sur pied des huîtres.

- Les rôniers et quelques palmeraies dans la vallée (Néma, Keur Babou Diouf) et le long des cours d'eau.

3.2.2.2. La faune

Elle est très riche et variée car on y rencontre des mammifères (hyènes, phacochères, patas, grivets, babouins, des chacals etc.), des reptiles (varans du nil, pythons de seba...) et plusieurs espèces d'oiseaux. La diversité faunique est dû en grande partie à la diversité des écosystèmes (massifs forestiers, tannes, vasières, cours d'eau etc.) et du climat relativement humide.

C'est dans ce contexte que la Commune de Toubacouta est une zone de prédilection des activités de chasse qui y constituent l'attraction majeure des touristes. Cette collectivité locale dispose de 3 zones amodiées qui sont caractérisées par:

- la destruction de l'habitat naturel de la faune par les déboisements et les feux de brousse,

- l'absence d'implication des populations dans la gestion de cette faune,

- l'absence d'actions de restauration des zones amodiées.

3.3. Activités économiques

Les principaux groupes socioprofessionnels sont : les agriculteurs qui sont les plus nombreux avec 75% de la population, les pêcheurs qui sont assez nombreux à cause du rôle stratégique de la pêche dans l'économie locale occupent 15% des actifs, et les éleveurs qui font théoriquement 10% de la population active. Mais il faut noter que beaucoup d'agriculteurs pratiquent aussi cette activité.

3.3.1. L'exploitation des produits halieutiques

a) La pêche

La Commune de Toubacouta regorge de nombreuses zones de pêche dont l'une des plus importantes est celle de Missirah où est localisé le grand centre de pêche éponyme. La pêche est essentiellement pratiquée par des Socés et des Sérères qui représentent 15% de la population active et constitue la deuxième source de revenu du terroir. Les trois types de pêche pratiqués dans la collectivité sont :

- la pêche sportive qui n'intéresse que les touristes en vacances,
- la pêche industrielle exercée le plus souvent par des sociétés étrangères dans le cadre des accords de pêche,
- la pêche continentale prédominante, pratiquée par les autochtones.

Malgré la production halieutique assez considérable avec une diversité de prises, le développement de ce secteur connaît des blocages entraînant ainsi une baisse des retombées financières. Le poste de Toubacouta en constitue une parfaite illustration avec un tonnage mise à terre qui est passé de 140 767 en 1987 à 80 505 en 2000 soit une diminution de 60 262 c'est à dire de 40% en 13 ans. Les raisons peuvent se résumer à la raréfaction du poisson due entre autres à une dégradation des écosystèmes de mangrove qui constituent leur lieu de reproduction, à un sous équipement des pêcheurs en raison de la cherté du matériel de pêche, à l'accès difficile au crédit, à l'absence de repos biologique, mais aussi à l'utilisation d'engins de pêche inappropriés et illégaux comme les monofilaments,. Il existe un Comité Local de Pêche (CLP) au niveau de tous les villages polarisés par l'AMCPB, avec des représentants dans le Comité Local de Pêche Artisanale (CLPA).

b) La cueillette malacologique

Elle a lieu au niveau des vastes étendues de vasières appelées « saré » en Sérère. Elle se fait avec des outils rudimentaires et s'effectue dans des conditions difficiles avec peu de sécurité.

Les femmes utilisent de petites pirogues non motorisées pour naviguer à la recherche de zones plus productives.

Appelée pêche à pied, elle concerne l'exploitation des mollusques tels que le « yokhoss » huître (*Crasostrea gasar*), le « yet » cymbium (*Cymbium sp.*), le « touffa » et « sangaradj » (*Murex sp*, *Thais sp.*), la seiche (*Sepia officinalis*), le « pagne » arche (*Arca senilis*). Cette activité revêt une grande importance dans la zone.

C'est ce caractère important dans l'économie locale qui a poussé les populations de Bethenty à instaurer une période de repos biologique sur la crevette rose appelée Niokok. Ce repos biologique a lieu au courant du mois d'août, également du 6 au 9 et du 19 au 22 de chaque mois, correspondant généralement à la marée morte. Parallèlement, ce village procède à l'exploitation sélective des coquillages de grande taille atteignant 15 à 20 mm à travers le « tamé de Moundé » qui constitue actuellement la référence d'outil pour l'exploitation de ce mollusque.

Aussi, l'Association Inter-Villageois pour le Développement (AIVD) fédérant les localités de la Commune de Toubacouta a installé 36km de guirlandes ostréicoles intervillageois dans les localités de Sourou, Dassilamé Sérère, Némabah, Banny sous l'appui du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

c) La transformation des produits halieutiques

La transformation des produits halieutiques est une activité essentiellement féminine. Elle se fait de façon artisanale, dans des conditions précaires, faute d'unités modernes de transformation (sauf pour les villages de Missirah, Sippo) et de conservation. Elle concerne les produits débarqués et porte essentiellement sur les mollusques et les crustacés. Elle concerne également les méventes de poissons, et constitue à ce titre un palliatif à la perte des produits invendus. L'essentiel des produits transformés est écoulé dans les différents marchés hebdomadaires et centres urbains du Sénégal, en particulier au niveau de Touba Nding. Une autre partie est vendue aux « bana bana »^(3*) qui viennent s'approvisionner au niveau des lieux de transformation.

3*Nom local donné aux grossistes et demi-grossistes



Photo 3: Clés de séchage des produits halieutiques de Missirah

Malgré son importance économique et sociale, la transformation artisanale des produits halieutiques se heurte à certaines difficultés parmi lesquelles l'enclavement de la zone, l'état défectueux des routes surtout celle de Toubacouta-Missirah, l'absence d'aires de transformation modernes dans le centre de pêche de Missirah, ainsi que le sous-équipement des transformatrices. Ces dernières sont exposées aux brûlures et à l'inhalation des fumées.

La transformation des produits halieutiques telle que pratiquée dans la zone nécessite une forte consommation de bois. Elle constitue par conséquent un des principaux facteurs de dégradation de la mangrove. Aussi, il s'avère urgent de former les acteurs concernés en techniques de fabrication de foyers améliorés.

3.3.2. L'agriculture

Eu égard aux importantes potentialités pédologiques et hydriques, l'agriculture demeure d'une part extensive et d'autre part la principale activité économique de la collectivité locale. C'est ainsi qu'elle emploie plus de 75% de la population active qui cultive aussi bien en hivernage qu'en contre saison où elle pratique le maraîchage. Malgré la diversification agricole, force est de constater que l'agriculture dans la Commune de Toubacouta repose essentiellement sur les cultures hivernales qui bénéficient de l'existence des sols « Dior » qui sont très propices aux cultures du mil et de l'arachide. Malheureusement, ces spéculations qui sont tributaires d'une pluviométrie instable, sont confrontées aujourd'hui à des problèmes qui se manifestent par « une baisse généralisée des rendements »

En effet, malgré l'absence de statistiques agricoles fiables, les populations constatent depuis quelques années une chute des rendements des principales cultures céréalières et arachidières qui ont longtemps soutenu l'économie locale. Cette situation s'explique notamment par la baisse de la fertilité des sols, l'insuffisance et la vétusté du matériel agricole occasionnées, l'accès difficile au crédit, l'accès difficile aux semences de qualité (cherté des semences certifiées), les dégâts causés par les insectes...

Face à cette situation, les populations se sont tournées vers le maraîchage, l'arboriculture fruitière (mangue, anacarde...) et l'exploitation de miel qui prennent de plus en plus de l'ampleur. C'est ainsi que le maraîchage qui est une activité traditionnelle, généralement pratiquée par les femmes au niveau des bas-fonds et des vallées, a connu ces dernières années un développement impressionnant. En effet, il a été constaté une augmentation d'une part des rendements des principales spéculations (oignon, tomate, aubergines et gombo) et d'autre part du nombre de maraîchers car les hommes commencent peu à peu à s'intéresser à cette activité qui était jusque-là réservée aux femmes. Rien que dans le village de Dassilamé Sérère, il est dénombré 74 périmètres maraichers individuels et un périmètre collectif de 25 ha pour les femmes de cette localité.

Outre les potentialités naturelles, le maraîchage bénéficie actuellement d'un atout indéniable qui est l'existence des campements touristiques. En effet, ces derniers constituent un marché sûr qui absorbe généralement toute la production locale de fruits et légumes. Par ailleurs, le projet Bas Saloum qui a été initié vers les années 80, a permis aux populations de capitaliser une expérience non négligeable sur les techniques de productions maraîchères.

3.3.3. L'exploitation des produits forestiers

Du fait du climat humide qui prévaut dans la zone, Toubacouta dispose d'un important potentiel ligneux composé d'une forêt classée de 2140 ha à Sangako, d'une forêt dense située à Keur Sambel couvrant une superficie de 200 ha, d'une végétation dense et varié

e au niveau du Parc National Delta du Saloum (PNDS), de la Commune, pose un véritable problème pour un important peuplement de palétuviers au niveau des bras de mer.

Cependant à cause d'une absence de stratégie de gestion rationnelle de ce potentiel (abattage abusif, faible utilisation des foyers améliorés, faible mobilisation sociale pour les campagnes de reboisement...) on assiste actuellement à une déforestation qui prend de l'ampleur d'année en année.

3.3.4 L'éco-tourisme

Le Delta du Saloum a une vocation éco-touristique par excellence, tant ses potentialités sont énormes et singulières. A travers tout le Delta du Saloum et particulièrement à Toubacouta, l'écotourisme constitue un des poumons dans ce secteur. En effet, la localité présente d'innombrables sites écotouristiques, comme le Bamboung, les amas coquilliers, les sites de reposoirs d'oiseaux ; tout ceci offre un dépaysement complet à une clientèle touristique qui vient la plupart du temps d'Europe.

Deux hôtels et une dizaine de campements touristiques sont implantés dans les villages de la Commune de Toubacouta. Chaque village dispose d'un circuit écotouristique. De par leur proximité à l'AMP de Bamboung, les activités de ces établissements et sites touristiques dépendent plus ou moins de cette AMP.

Cependant, le principal handicap reste l'enclavement. En effet, la plupart des villages ne sont accessibles que par les routes latéritiques. A cela viennent s'ajouter des coûts d'exploitation très élevés pour les acteurs. La base de l'hôtellerie moderne, c'est l'électricité alors que Toubacouta est toujours confronté à des problèmes de délestage.

3.3.5 Le commerce

Même s'il n'existe qu'un seul marché hebdomadaire basé à Némading, le commerce est très développé à Toubacouta. En effet avec sa forte démographie, et le Centre d'Entraînement Tactique n°3 (CET3) de l'armée sénégalaise installé dans la localité, Toubacouta constitue un marché potentiel considérable pour les populations. Néanmoins l'enclavement, l'isolement et de l'éloignement de certaines zones de production

3.3.6 L'élevage

Il existe une parfaite intégration agriculture - élevage car plus de 80% de la population sont des agropasteurs. Cette situation s'explique par le fait que non seulement l'élevage constitue la deuxième activité économique de la Commune mais aussi, les paysans utilisent généralement les bœufs pour la culture attelée. En outre, l'élevage constitue un puissant moyen de thésaurisation d'où son importance sociale. Cependant, cet élevage qui est extensif et contemplatif, a une faible rentabilité économique pour les éleveurs qui constatent depuis quelques années un ralentissement de cette activité. Ce phénomène qui a des conséquences aussi bien sur l'économie locale que sur le transport intra-communautaire, s'explique par diverses raisons dont on peut citer : une forte mortalité du bétail (insuffisance de prophylaxie, environnement propice à la prolifération des maladies), une difficulté d'alimentation du bétail liée à la réduction des zones de pâturage, une difficulté d'abreuvement du bétail causée par le tarissement rapide des points d'eau naturels, l'insuffisance des abreuvoirs fonctionnels.

Eu égard aux conséquences néfastes de cette situation sur leurs conditions de vie, le Conseil communal et les populations de la collectivité locale de Toubacouta ont décidé de « relancer la production animale » par le biais des activités suivantes :

- diminuer les forts taux de mortalité et de morbidité du bétail en améliorant le taux de couverture vaccinale, et en sensibilisant les éleveurs sur l'utilité de la prophylaxie ;
- faciliter l'alimentation du bétail en protégeant les zones de pâturages contre les feux de brousse et l'extension illégale des terres de culture, et facilitant l'accès aux aliments de bétail industriels ;
- faciliter l'abreuvement du bétail en aménageant les points d'eau naturels, et en augmentant le nombre d'abreuvoirs.

3.3.7 L'artisanat

L'artisanat à Toubacouta se résume essentiellement à la sculpture d'œuvre d'art et de Djiémbé à cause ; d'une part, de la disponibilité du bois exploité clandestinement et, d'autre part, du développement du tourisme dans la zone. Les artisans appartiennent généralement à l'ethnie Laobé et sont basés dans les villages de Toubacouta et de Keur Aliou Gueye.

Comparé aux nombreuses potentialités offertes par l'environnement socioéconomique, ce secteur n'occupe pas la place qui lui revient dans l'économie locale. Ceci relève de la faible capacité managériale (promotion en faveur des différents corps de métiers) de l'Association des artisans qui regroupe près d'une centaine de membres. En effet, le village artisanal construit en vue de tirer un meilleur profit de ce secteur à Toubacouta peine à être occupé par ces artisans.

3.3.8 L'exploitation du sel

Parmi les villages polarisant l'AMCP de Bamboung, seul celui de Sangako effectue l'exploitation de sel de manière régulière car disposant d'infrastructures et d'équipements à cet effet. Malgré la présence de poches salines dans les autres villages, cette activité y peine à se développer.

IV. VALEURS ET ENJEUX DE L'AMCPB DANS LE CONTEXTE DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DU DELTA DU SALOUM

4.1. Valeurs de l'AMCPB

4.1.1. Valeur écologique

L'AMCPB dispose d'un important réseau hydrographique (eau douce, saumâtre à salée) qui englobe une partie des grands bolongs Diomboss, Bandiala et Bamboung ainsi qu'une vingtaine de petits et moyens bolongs (Bolong aux crocodiles, aux lamantins, Bandialé, Balandou, Niokolong, Diogaye, Kabaye...) et des mares. Le bolong du Bamboung d'une longueur de 15,76km, divise longitudinalement l'AMCPB en deux parties presque égales.

Outre ce réseau hydrographique, cette Aire Protégée (AP) dispose d'un important écosystème de mangrove couvrant près de la moitié de la superficie et de savanes arborées dont la plupart est entourée de vasières. Ces dernières constituent l'habitat de petits gastéropodes, des limicoles (lieux de reposoirs et de gagnage), des crabes.

La mangrove étant à la fois source de matière organique et support d'une forte production de périphyton, constitue un vivier pour la faune estuarienne, les juvéniles principalement. Elle est représentée par *Rhizophora racemosa*, *Rhizophora harrisonii*, *Rhizophora mangle* et *Avicennia africana*. Cette espèce forme le peuplement le plus important des bolongs. En effet, la plupart des villages polarisés par l'AMCPB ont initié un reboisement de la mangrove au niveau de leur terroir avec le concours de partenaires (UICN, OCEANIUM, Wetlands...).

Concernant les savanes arborées, la plus grande est celle de l'île Coco qui occupe près de 6% de la surface de cette AMP. Cette savane de par sa diversité floristique mérite d'être inventoriée. D'ailleurs, la carte d'occupation des sols de l'AMCPB (fig.3) donne les statistiques suivantes pour les unités écologiques les plus représentatives.

Unité écologique	Superficie (ha)
Eau	909,30
Mangrove	3 417,31
Vasière	903,81
Savane arborée	657,10
Passé	173,15
Total	6 060,67

Tableau 2: Statistiques des unités écologiques les plus représentatives dans l'AMCPB

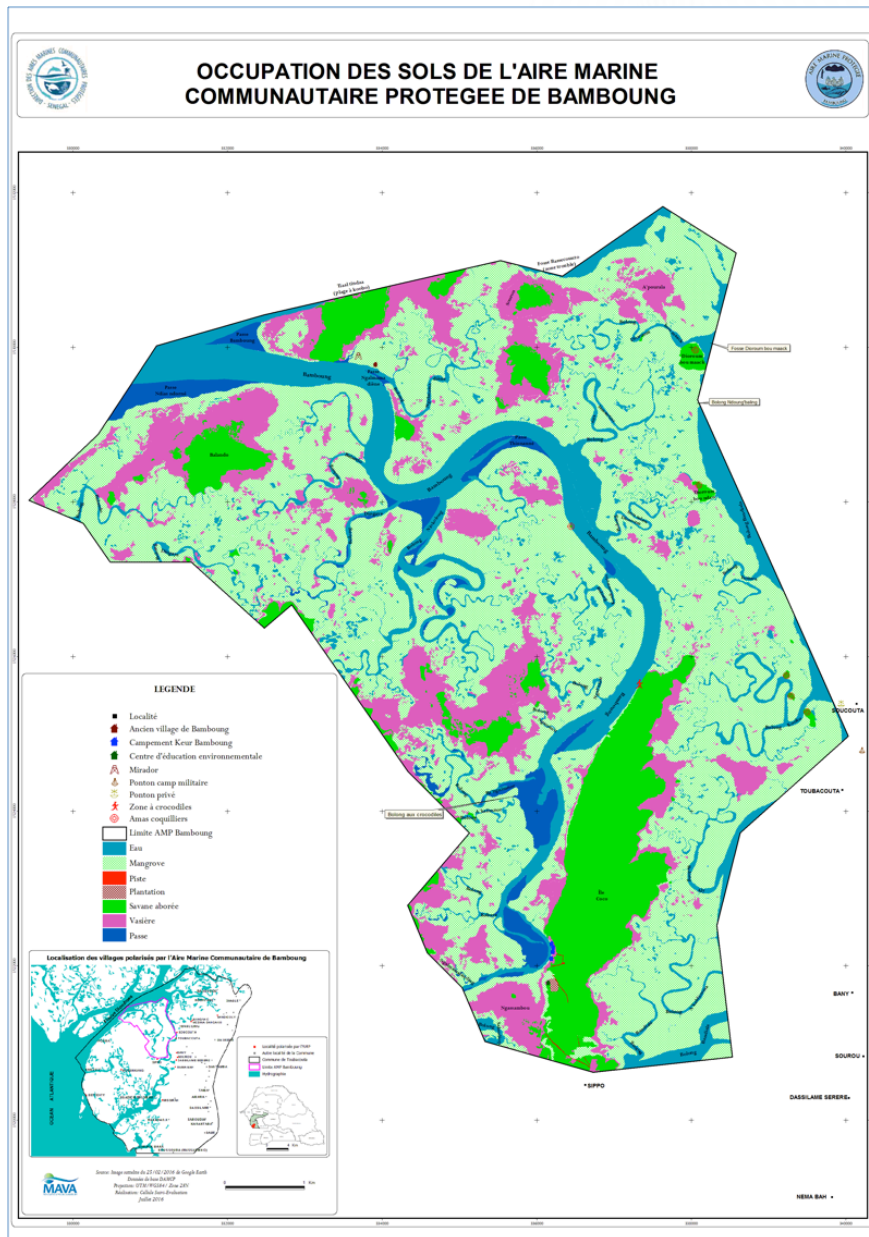


Figure 3: Carte d'occupation des sols de l'AMCPB

Ces unités écologiques abritent une grande biodiversité tels que :

- Des ressources halieutiques : poissons, crustacés, mollusques, dauphin, lamantin, tortues marines, crocodiles du Nil...
- Des ressources forestières : mangrove, savanes arborées composées de palmiers, *Proposis africana*, *Eleais guineensis*, *Detarium senegalense*, *Dialium guinensis*, *Tamarindus indica*, peuplement pur de baobab, d'anacarde, d'eucalyptus...
- Des ressources animales : hyène, chacal, phacochère, singe, babouin, guib harnaché, lynx, ratel, genette, varan, serpents...

Dans le contexte de la RBDS, cette AP constituant le 2ème noyau central après le Parc National du Delta du Saloum, doit bénéficier à long terme, d'une meilleure stratégie de gestion des paysages, des écosystèmes et des espèces qu'elle comporte. Les réserves de biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, établies dans le cadre du programme de l'UNESCO sur L'homme et la biosphère (MAB) pour promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la biosphère et en donner l'exemple.



Photo 4: Peuplement d'Adansonia digitata



Photo 5: Vue de quelques unités écologiques à partir du mirador

4.1.2. Valeur historique

Les treize (13) villages polarisés par l'AMCPB abritent de nombreux sites historiques et archéologiques. Parmi ces derniers, on peut citer :

- Les amas coquilliers : il est de pratique ancestrale dans la localité d'enterrer les morts sous des amas de coquillages disposés par couche les uns sur les autres. Ainsi au fil des millénaires, d'importants tumulus de gisements de coquillages se sont formés dans les anciens cimetières. Outre ceux se trouvant dans ces villages (presque chaque village en dispose), l'AMCPB dispose en son sein six (06) amas coquilliers dont les plus remarquables sont Dioroum bou maack et Dioroum bou ndaw.



Photo 6: Tableau indicatif au niveau de Dioroum bou maack

- Les puits anciens : Ngassamaak à Sourou, Gossakoye (puits du singe) à Sipo, Bilacolong à Bossinkang, Mbâricolong (c'est un puits se trouvant sous le tronc d'un Détarium à Missirah) ...
- Les circuits écotouristiques de certains villages comme Soucouta, Dassilamé Sérère...
- Les vestiges du comptoir commercial de Dassilamé Sérère et de Sangako.

4.1.3. Valeur culturelle et culturelle

Dans chacun des treize (13) villages polarisés par l'AMCPB, il existe des lieux de culte et des espèces sacrées où les populations viennent prier collectivement et/ou individuellement, généralement à l'approche de l'hivernage, de la circoncision, des galas de lutte, lors des préparatifs de voyage... A ce titre, on peut citer :

- Des espèces sacrées comme : le Baobab des griots se trouvant dans l'AMCPB, le fromager géant de Missirah, le « taba » sacré de Sourou, la forêt de Diouanwoula dont l'accès est règlementé voir interdit, le Batakoung ou grande rizière qui sont des lieux pleins de mystères et importants pour les habitants de Bossinkang, le Wouliniama de Béthenty symbolisé par un baobab dont les fruits sont consommés sur place, le Ngoumbo Taba de Missirah (arbre aveuglant) dont ceux qui voulaient

attaquer le village étaient étourdis ;

- un lieu de prière à Missirah représenté par un lopin de terre avec un arbre en incursion à l'intérieur du bras de mer ;
- des lieux de circoncision (bois sacré) ;
- un lieu de rencontre socioreligieux, Keur mouride à Némabah.

Outres ce patrimoine culturel et cultuel, il existe au niveau du village de Missirah, des femmes qui détiennent des connaissances mystiques permettant à leurs consœurs stériles de pouvoir enfanter. Elles sont appelées Kanielang. La lutte traditionnelle fait également partie du patrimoine culturel dans la zone conformément au calendrier départemental. Ces séances organisées individuellement dans chaque village sont le théâtre d'animations diverses (chants, danses) et sont des valeurs sûres qui soutiennent jusqu'à présent le patrimoine culturel des villages polarisés par l'AMCPB.

Cependant, avec le caractère avancé de l'islamisation de ses localités, certaines de ces croyances et pratiques sont en recul et la plupart des villageois répugnent à les évoquer. Néanmoins, certains rituels continuent d'être pratiqués dans la confidentialité des familles gardiennes des cultes et exceptionnellement lors d'évènements frappant l'ensemble de la communauté (sécheresse, épidémie, etc.).



Photo 7: Fromager "millénaire" de Missirah



Photo 8: Baobab des griots au niveau de l'AMCPB

4.2. Enjeux

La protection intégrale de l'AMCP de Bamboung a eu un effet sur les éléments biologiques, naturels et artificiels. Cette protection a entraîné une amélioration de la qualité environnementale de l'AMP (Sambou et al., 2014). Cet effet sur la qualité de l'environnement naturel est positivement apprécié par l'ensemble des enquêtés (résidents allochtones et autochtones de la zone d'emprise de l'AMP, touristes), de l'étude sur la détermination d'intérêts fédérateurs autour des enjeux de l'AMCPB, réalisé par Sambou et al., en 2014 (fig.4).

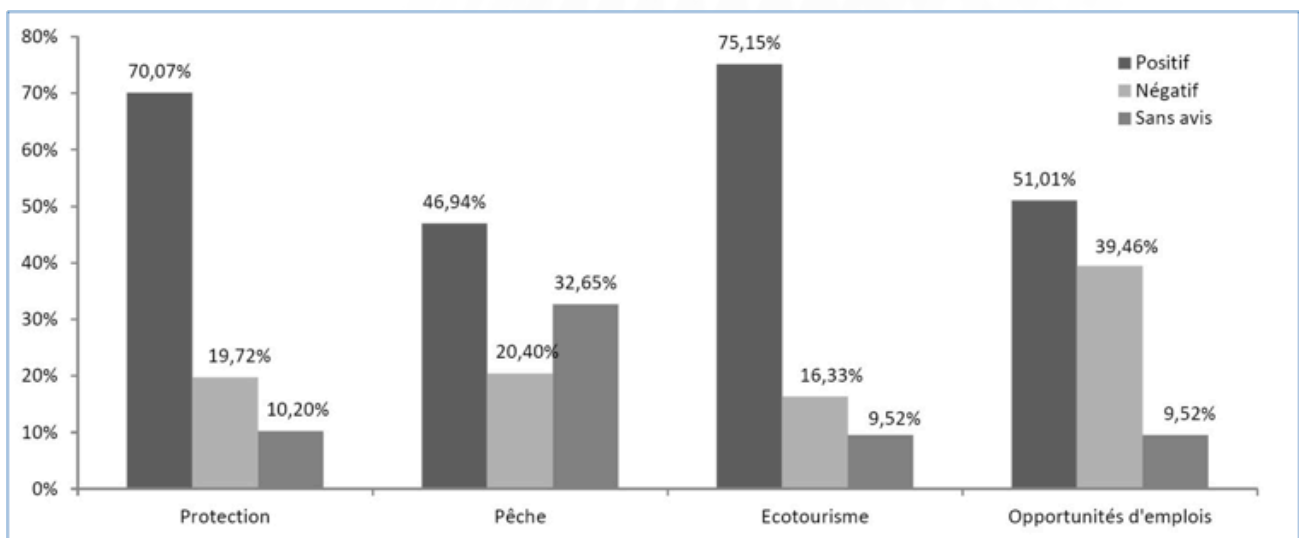


Figure 4: Perception des enjeux de l'AMCP de Bamboung selon les résidents et les touristes (Source : Sambou et al., 2014)

4.2.1. Enjeux scientifiques

L'attente de la communauté internationale vis-à-vis des AMP est très importante. Les études scientifiques menées jusqu'à présent ont permis d'estimer l'impact réel de la mise en place de ces AMP. Dans le domaine de la biologie, les recherches se sont concentrées sur les AMP en tant qu'instrument de gestion halieutique (Sanchirico 2000), montrant que celles-ci pouvaient constituer un moyen de protéger, voire d'accroître les revenus des pêcheurs lorsque la pression de pêche est élevée. Au-delà de ce rôle de gestion des ressources halieutiques, les AMP ne joueraient-elles pas d'autres rôles tous aussi importants pour la préservation de cette typologie d'écosystème? C'est dans ce contexte que l'AMCPB a été un laboratoire d'étude pour beaucoup d'institutions de recherche :

- depuis 2003, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) s'y est beaucoup investi dans le cadre de la recherche du peuplement de poissons au niveau du bolong de Bamboung :
 - o l'étude de référence en 2003 a permis d'identifier 45 espèces qui sont principalement formées d'espèces estuariennes d'origine marine de catégorie herbivore dominante;
 - o la synthèse des études de recherche de 2003 à 2011 a permis d'inventorier 85 espèces de poissons au cours des 9 années, le bolong de Bamboung, malgré sa surface réduite (300 ha), peut être considéré comme un milieu à forte richesse spécifique, au regard des 114 espèces recensées par Diouf (1996) à l'échelle de l'ensemble du Sine Saloum ;
 - o l'Unité de Recherches RAP (Réponses Adaptatives des Populations et Peuplements de Poissons aux Pressions de l'Environnement) a noté que la situation qui se met en place aujourd'hui à Bamboung, résultat de la création de la réserve, est un retour à une situation plus «normale». En effet, lors de la saison des pluies, une augmentation des effectifs et de la biomasse totale est notée, en lien avec l'arrivée massive de juvéniles dans le bolong à cette saison, qui semble de plus en plus importante depuis la mise en place de l'AMP.

- un programme de suivi saisonnier (saison chaude, saison de transition chaude-froide, saison froide et saison de transition froide-chaude) développée par le CG et les agents de l'AMCPB et le CRODT depuis 2014 a permis de caractériser le peuplement ichtyofaunique. Ainsi, il en est ressorti les résultats suivants : 56 espèces halieutiques réparties dans 31 familles identifiées ; 8.92% des espèces sont considérées comme le peuplement de base de l'AMP ; Mugilidae et Carangidae sont les familles les plus représentées, nombre d'espèces et de familles de même que la biomasse sont plus importants en saison chaude.

- le suivi des coquillages a démarré au niveau de l'AMCPB et sa périphérie depuis avril 2013 et a porté sur 6 espèces : *Anadara senili*, *Crassostrea gasar*, *Pugilina morio*, *Murex duplex*, *Cymbium glans* et *Cymbium pepo*. Sous financement de la FIBA et avec comme maître d'œuvre l'IUPA, 12 sites dont 3 à l'intérieur de l'AMP et 9 hors AMP, ont été échantillonnés. Les variables suivies sont la densité et la taille des individus, pour chaque espèce. Ainsi, il est apparu à travers cette étude que l'effet de l'AMP est beaucoup plus significatif sur l'abondance des *Cymbium* et l'est moins pour les arches. Pour les huitres, il est indispensable de réaliser une étude approfondie du fait des choix des sites échantillonnés. Toutefois, les résultats préliminaires du suivi ne permettent pas encore de faire des recommandations sur l'exploitation des coquillages dans l'AMP de Bamboung.

- Le suivi ornithologique entamé depuis la mise en place de l'équipe technique se poursuit toujours.

Au regard de toutes ces recherches réalisées sur l'AMCPB, il apparaît nettement que cette AP représente un véritable laboratoire pour la recherche sur les écosystèmes marins et côtiers. Certes, beaucoup d'efforts ont été consentis, cependant d'autres préoccupations scientifiques sont toujours présentes. Il s'agit entre autres de l'étude des Biens et Services Ecosystémiques (BSE), de l'inventaire floristique des savanes recensées à la suite à la cartographie de l'occupation des sols, de la poursuite de la pêche expérimentale développée par la DAMCP depuis 2014, de la poursuite des études et du suivi initiés dans le cadre du projet BIOCOS.



Photo 9: Mirador de l'Aire Marine Communautaire Protégée de Bamboung

4.2.2. Enjeux pédagogiques

L'AMCPB est également engagée dans un travail de valorisation du patrimoine écologique, culturel et marin de ce site et de sa périphérie à travers son Centre d'éducation environnementale. En fait, de par sa richesse sur le plan écologique, cette AMP se prête à des visites pédagogiques et des travaux d'application, notamment sur des thématiques telles que l'ornithologie, la botanique, l'ichtyologie, la découverte du patrimoine historique et culturel et même l'organisation de séminaire et atelier en rapport avec ces thématiques.

A travers ce centre, des expositions, des conférences, des actions de sensibilisation et d'éducation du milieu marin à destination du grand public mais aussi du public scolaire (ateliers pédagogiques) pourraient être envisagées.

4.2.3. Enjeux socioéconomiques

Les potentialités écologiques, culturelles et historiques sont autant de leviers pertinents sur lesquels les populations des localités polarisées par l'AMCPB peuvent s'appuyer pour mieux vendre la destination Bamboung et de facto, booster leur développement. Faut-il rappeler que suivant la clé de répartition des recettes du campement Keur Bamboung, les 1/3 sont prévues pour appuyer le développement communal.

V. FACTEURS INFLUENÇANT LES RESSOURCES

Sur le plan naturel, l'avancée de la langue salée a entraîné d'importantes modifications sur les différents écosystèmes. Parmi celles-ci, on peut noter l'augmentation de la surface des vasières entraînant l'érosion des peuplements de savanes et de mangrove. D'ailleurs au regard de la carte d'occupation des sols de l'AMCPB (fig.3), toutes les savanes constituent des îlots dans les vasières. De plus, l'action combinée de l'érosion et la montée des eaux surtout en période d'hivernage, ont entraîné la salinisation des terres de culture et des eaux de puits, la disparition d'importantes superficies végétales comme les vallées, la raréfaction des ressources et la réduction des vasières à arches. Aussi, la faible turbidité et la faible profondeur des eaux du bolong de Bamboung constituent un facteur favorable pour les espèces qui y vivent. En effet, ce bolong est constitué d'une grande diversité de substrats favorisant la présence de nombreuses espèces notamment pour les oiseaux, les poissons et les mammifères marins dauphins et lamantins (Albaret et al., 2005).

Sur le plan humain, la modernisation de la pêche (motorisation des pirogues, typologie du maillage des filets au niveau des embarcations), le non-respect de la réglementation, la déforestation et la coupe abusive de la mangrove, etc. ont entraîné une dégradation du potentiel des ressources halieutiques.

VI. OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

6.1. Objectif général

L'objectif général du Plan d'Aménagement et de Gestion de l'AMCPB est de constituer un « tableau de bord » pour orienter les décisions et les options d'aménagement et de gestion de l'aire protégées, servir de cadre de référence pour harmoniser les interventions des parties prenantes, dans une perspective de conservation à long termes de la biodiversité marine et côtière, et de développement socioéconomique endogène et durable des communautés locales.

6.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le plan vise à :

- O.S.1. Préserver et restaurer les ressources naturelles et l'environnement (RNE) dans et autour de l'AMCPB ;
- O.S. 2. Promouvoir des Activités Génératrices de Revenus Durables (AGRD) dans une perspective d'autopromotion des communautés locales;
- O.S.3. Améliorer la gouvernance locale sur les RNE par la mise en œuvre de mécanismes qui garantissent la pérennité des stocks des ressources.

6.3. Résultats attendus

Les résultats attendus de la mise en œuvre du PAG sont :

- R.1.1. L'utilisation rationnelle des RNE est promue ;
- R.1.2. La réglementation de l'AMCPB est respectée ;
- R.1.3. Des actions d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique sont initiées ;
- R.2.1. Les AGRD dans l'AMCP et sa périphérie sont diversifiées ;
- R.2.2. Les AGRD sont mieux valorisées ;
- R.3.1. La participation des acteurs locaux est améliorée ;
- R.3.2. Les Organisations Communautaires de Base sont redynamisées.

VII. PLAN D' ACTIONS (2017-2021)

Actions	Activités	IOV	Extraits/ Produits	Echéance					Responsable	Partenaires	Budget
				A 1	A 2	A 3	A 4	A 5			
O.S.1 : Préserver, restaurer et assurer la conservation à long terme de la biodiversité les dans et autour de l'AMP											
R.1.1 : L'utilisation rationnelle des Ressources Naturelles et l'Environnement (RNE) est promue											
A.1.1.1. Etablir des périodes de repos biologique	A.1.1.1.1. Réalisation d'un plan de zonage des différents bolongs dans et à la périphérie de l'AMP (cartographie des ressources animales et végétales)	Plan de zonage disponible	Document disponible	X					DAMCP	CG, MAVA, Conseil des sages, CCST, DPN, OCB...	3 000 000
	A.1.1.1.2. Planification de l'exploitation des bolongs dans la périphérie de l'AMCP	Calendrier d'exploitation effectué	Calendrier disponible		X				Conservateur/ CG	MAVA, Conseil des sages, CCST, DPN, OCB...	2 000 000
A.1.1.2. Etablir un Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS)	A.1.1.2.1. Réalisation d'un POAS	POAS réalisé	POAS disponible		X				DAMCP,	Conservateur, CG, Mairie, MAVA, Conseil des sages, CCST, CADL...	4 000 000
	A.1.1.2.2. Adoption du POAS par les élus locaux	POAS adopté	Acte de délibération		X				Conservateur/ CG	DAMCP, Mairie, MAVA, Conseil des sages, CCST, CADL...	1 000 000
A.1.1.3. : Mobiliser les connaissances sur les ressources	A.1.1.3.1. Evaluation du stock de ressources	Etude du stock des ressources	Base de données disponible	X					DAMCP	CCST, IRD IUPA, CRODT, Conservateur, CG...	1 500 000
	A.1.1.3.2. Cartographie de la ressource	Carte des ressources réalisée	Carte disponible	X					DAMCP	CCST, IRD, IUPA, CRODT, Conservateur, CG...	500 000
	A.1.1.3.3. Suivi de la ressource	Un suivi périodique effectué	Rapport de suivi	X	X	X	X	X	Conservateur/ CG	IRD, IUPA, CRODT...	2 500 000
A.1.1.4. : Former et sensibiliser les acteurs sur l'importance et les enjeux des ressources	A.1.1.4.1. Organisation de caravanes de sensibilisation sur les ressources	Au moins 4 caravanes par an	Rapports d'activités	X	X				Conservateur/ CG	DAMCP, MAVA, CLPA CIVD, Presse locale, IDEN, STD, OCB ...	4 000 000
	A.1.1.4.2. Réalisation d'émissions radios (vulgarisation du PAG...)	au moins 10 émissions par an	Enregistrements	X	X				Conservateur/ CG	DAMCP, MAVA, CLPA CIVD, Presse locale, IDEN, STD, OCB ...	3 000 000

	A.1.1.4.3. Production de supports communication (flyers, prospectus, T-shirts, site web...)	Supports disponibles	Supports de communication	X						Conservateur/CG	MAVA, OCEANIUM, RAMP AO, PRCM...	3 500 000
	A.1.1.4.4. Rétablissement du CEE	Centre rétabli	PV de réception		X					DAMCP	Conservateur/CG	5 000 000
	A.1.1.4.5. Elaboration d'un programme d'Education Relative à l'Environnement (ERE) pour le CEE	Programme de formation ficelé	Programme de formation en ERE		X					Conservateur/CG	CLPA CIVD, Presse locale, IDEN, STD, OCB, OCEANIUM ...	500 000
	A.1.1.4.6. Redynamisation du CEE	Au moins 4 ateliers organisés par an	Rapport d'activités du CEE		X					Conservateur/CG	DAMCP, CLPA, CIVD, Presse locale, IDEN, STD, OCB ...	2 000 000
	A.1.1.4.7. Promotion de l'Education Relative à l'Environnement	Au moins 1000 élèves sensibilisés par an et au moins 250 adultes sensibilisés par an	Rapport de sensibilisation		X	X	X	X		Conservateur/CG	CLPA, CIVD, Presse locale, IDEN, STD, OCB, PRCM, RAMP AO...	4 000 000
A.1.1.5. : Promouvoir les bonnes pratiques traditionnelles de gestion des RNE	A.1.1.5.1. Poursuite de la capitalisation des bonnes pratiques traditionnelles de gestion des RNE	Bilan réalisé	Rapport du bilan diagnostic	X						DAMCP	CG, Conseil des sages, MAV A, PRCM, RAMP AO...	1 300 000
	A.1.1.5.2. Organisation de réunions de vulgarisation des bonnes pratiques de RNE dans les villages	Au moins une réunion de vulgarisation réalisée dans chaque village	PV et Rapports de réunion	X						Conservateur/CG	DAMCP, MAV A, FENAGIE, CLPA, CIVD Presse locale, Conseil des sages, STD, OCB, CADL...	6 500 000
	A.1.1.5.3. Réalisation d'émissions radios sur les bonnes pratiques traditionnelles de gestion	Au moins 5 émissions réalisées	PV émissions radios	X						Conservateur/CG	DAMCP, MAV A, FENAGIE, CLPA, CIVD Presse locale, Conseil des sages, STD, OCB...	3 000 000
	A.1.1.5.4. Production d'un guide des bonnes pratiques traditionnelles de GRNE	Document produit	Guide de bonnes pratiques		X					DAMCP	DAMCP, MAV A, STD, PRCM, UICN, RAMP AO...	5 000 000
R1.2 : La réglementation des ressources de l'AMCPB est respectée												
A.1.2.1. : Assurer la surveillance de l'AMCPB	A.1.2.1.1. Organisation de Patrouilles	Au moins 8 patrouilles par mois	Rapports	X	X	X	X	X		CG Eco gardes	DAMCP	2 000 000
	A.1.2.1.2. Construction d'un PC à Toubacouta	1 base vie créée	PV de réception		X					DAMCP	UICN, RAMP AO...	40 000 000
	A.1.2.1.3. Construction d'un poste avancé dans l'AMP	1 base vie créée	PV de réception			X				DAMCP	UICN, RAMP AO,	15 000 000

											USAID...	
	A.1.2.1.4. Matérialisation des limites de l'AMP (bomage, marquage et pancartage)	Limites de l'AMP visibles	Rapport	X						Conservateur/CG	DAMCP, MAVA, STD, Chefs de villages, CIVD	3 500 000
	A.1.2.1.5. Construction de 2 miradors	2 miradors créés	PV de réception					X		DAMCP	UICN, ONUDI, USAID, OCEANIUM...	4 000 000
A.1.2.2. Renforcer les moyens de contrôle et de surveillance	A.1.2.2.1. Augmentation du nombre de surveillants	Au moins 18 surveillants recrutés	PV de recrutement	X						DAMCP	CG Mairie UICN ONUDI USAID...	500 000
	A.1.2.2.2. Appui en matériels et équipements de surveillance et de suivi (20 gilets, 10 paires de jumelles, 10 combinaisons imperméables, 03 GPS, pirogue équipée, TMP, poignards, bottes, torches, senne tournante)	Matériel disponible	PV de réception	X						DAMCP	UICN, RAMPAO, PRCM, DMTA...	22 000 000
	A.1.2.2.3. Confection de badges et de tenues pour les surveillants	Au moins 25 tenues et badges confectionnés	PV de réception	X						DAMCP	CCST, Conservateur, CG, ...	1 500 000
	A.1.2.2.4. Formation continue des surveillants	Au moins 2 sessions de formation par an organisées	Rapport de mission	X	X					DAMCP	CCST, Conservateur, CG, ...	3 000 000
	A.1.2.2.5. Adduction d'eau et/ou aménagement de puits au niveau des sites (mirador, campement, poste DAMCP, CEE, etc.)	Au moins un point d'eau dans chaque site	PV de réception					X		DAMCP	CG, Mairie UICN, ONUDI, USAID...	10 000 000
	A.1.2.2.6. Restauration du logement des surveillants	Logement réhabilité	PV de réception					X		DAMCP	CG, Mairie UICN, ONUDI, USAID...	1 500 000
	A.1.2.3. Actualiser les textes législatifs et réglementaires	A.1.2.3.1. Recueil des chartes locales relatives à la GRN	Recueil des chartes locales à la GRN disponible	Rapport du bilan des chartes locales	X						Conservateur/CG	DAMCP, MAVA, Mairie, Sous-préfecture STD, CADL, Conseil des Sages, Chefs de villages...
A.1.2.3.2. Révision et adoption du règlement intérieur de l'AMP		Règlement intérieur révisé	Arrêté préfectoral	X						Conservateur/CG	DAMCP, Mairie, Sous-préfecture STD, CADL, Conseil des Sages, Chefs de villages...	200 000
A.1.2.3.3. Actions de plaidoyers auprès des élus et autorités déconcentrées		Au moins 4 séances de plaidoyers	Rapports d'activités	X	X					Conservateur/CG	DAMCP, Mairie, OCEANIUM, FENAGIE...	1 000 000
RI.3 : Des actions d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique sont initiées												

A.1.3.1. Effectuer des actions de reboisements	A.1.3.1.1. Inventaire forestier des savanes de l'AMCPB	Base de données inventaire disponible	Rapports d'inventaire		X				Conservateur/CG	DAMCP, NEBEDAY, FEM, OCEANIUM, Brigade forestière,	2 500 000
	A.1.3.1.2. Reboisement de mangrove	Au moins 20 ha par an	Nombre d'ha reboisé			X	X	X	Conservateur/CG	DAMCP, NEBEDAY, FEM, OCEANIUM, Brigade forestière, DREEC Chefs de villages...	5 000 000
	A.1.3.1.3. Reboisement d'un cordon de protection du littoral	au moins 1 km par village reboisé	Nombre de km reboisé			X	X		Conservateur/CG	DAMCP, NEBEDAY, FEM, OCEANIUM, Brigade forestière, DREEC Chefs de villages...	6 500 000
	A.1.3.1.4. Reboisement des peuplements savaniques de l'AMCPB	Au moins 5ha de savane réhabilitée	Nombre d'ha reboisé			X	X		Conservateur/CG	NEBEDAY, FEM, OCEANIUM, Brigade forestière,	2 000 000
	A.1.3.1.5. Création de bois villageois	Au moins un bois par village	Nombre de bois villageois créé			X	X		Conservateur/CG	NEBEDAY, FEM, Brigade forestière, Chefs de villages, AIVD, CLCOP ...	6 500 000
	A.1.3.2. Construire et réhabiliter des digues de protection	A.1.3.2.1. Etude d'évaluation environnementale pour les digues de protection (Missirah, Sipo, Béthenty, Bangadjigo)	Etude réalisée et adoptée	Rapport d'étude							
A.1.3.2.2. Réhabilitation de la digue de Missirah		Digue réhabilitée	PV de réception		X				CG	DAMCP, Mairie, STD, UICN, USAID JICA, ONUDI FEM, Chefs de villages, AIVD, CLCOP	5 000 000
A.1.3.2.3. Construction de digues à Béthenty, Sipo et dans la vallée de Bangadjigo		Digues construites	PV de réception			X			CG	DAMCP, Mairie, STD, UICN, USAID JICA, ONUDI FEM, Chefs de villages	30 000 000

A.1.3.3. Aménager des périmètres maraichers et rizicoles	A.1.3.3.1. Sensibilisation des élus locaux et des propriétaires terriens pour la disponibilité de terres à usage collectif	Au moins 4 sessions organisées	Rapports ou PV de sensibilisation	X					CG	Mairie, Conseil des Sages, Chefs de villages	800 000
	A.1.3.3.2. Aménagement de périmètres maraichers	Au moins un périmètre par village	Nombre de périmètres maraichers aménagés		X	X			CG	DAMCP, Mairie, STD AGIE, JICA UICN, COSPE ONUDI, WAMER, OCB, AIVD, CLCOP ...	40 000 000
	A.1.3.3.3. Aménagement de périmètres rizicoles	Au moins un périmètre par village	Nombre de périmètres rizicoles		X	X			CG	DAMCP, Mairie, STD AGIE, JICA UICN, COSPE ONUDI, WAMER, OCB, AIVD, CLCOP...	40 000 000
A.1.3.4. Appuyer et accompagner les acteurs locaux	A.1.3.4.1. Renforcement de capacités des acteurs dans les domaines ostréicole, apicole et maraicher	Au moins 3 sessions de formation par an	Rapports de formation		X				CG	DAMCP, AGIE, JICA COSPE, FENAGIE, ONUDI, WAMER, STD, FNUAP, OCB, AIVD, CLCOP ...	6 000 000
	A.1.3.4.2. Appui en matériels et équipements des RNC	Equipements disponibles	PV de réception		X				CG	DAMCP, AGIE, JICA COSPE, FENAGIE, ONUDI, WAMER, STD, FNUAP, OCB...	2 000 000
A.1.3.5. Protéger les zones sensibles de l'AMCPB et terroirs adjacents	A.1.3.5.1. Repérage et matérialisation des zones de ponte (tortues) et de reproduction (dauphin, lamantin)	Plan de zone disponible	PV de zonage	X					DAMCP	CG, MAVA, OCEANIUM, UICN, USAID FEM, Brigade forestière, OCB...	4 500 000
	A.1.3.5.2. Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'immersion de récifs artificiels	Document disponible	Rapports d'activités		X				DAMCP	CG, Mairie, Conseil des Sage, MAVA, OCEANIUM, UICN, USAID FEM, STD,	10 000 000
	A.1.3.5.3. Mise en place d'aires de mise en défens	Au moins 10 ha par village	Nombre d'aires de mise en défens		X				Conservateur/ CG	Mairie, Conseil des Sages, Chefs de villages, OCB, AIVD...	6 500 000
Total Budget 1											333 300 000

O.S.2: Promouvoir des Activités Génératrices de Revenus Durables (AGRD) dans une perspective d'autopromotion des communautés locales										
R.2.1 : Les AGRD dans l'AMCPB et sa périphérie sont diversifiées										
A.2.1.2. Evaluer les biens et services environnementaux (BSE)	A.2.1.2.1. Evaluation des BSE de l'AMCPB	Etat des lieux sur les BSE fournis par l'AMCPB	Rapport d'évaluation	X				CG DAMCP	MAVA OCEANIUM FEM, USAID	2 500 000
A.2.1.3. Identifier des AGRD pertinents	A.2.1.3.1. Suivi/Evaluation des filières de développement économique local	Etat des filières de développement économique local	Rapport suivi-évaluation	X				CG DAMCP	Mairie STD, OCEANIUM FEM, USAID CLCOP, AIVD	8 000 000
	A.2.1.3.2. Identification des opportunités de valorisation	Liste des AGRD à promouvoir	Rapport du bilan des AGRD à promouvoir		X			CG	AIVD, CLCOP, OCB, STD, CADL...	2 000 000
	A.2.1.4.1. Renforcement de capacités (Prise en compte du savoir endogène, Mise en place des infrastructures et/ou réhabilitation de l'existant)	Les capacités matérielles, financières, organisationnelles et techniques sont renforcées au moins dans 04 filières	PV de réception Rapport d'activités	X	X	X		CG	DAMCP Mairie, STD, OCEANIUM, MAVA...	200 000 000
A.2.1.4. Appuyer les filières et les infrastructures de base	A.2.1.4.2. Mise en place d'activités alternatives de revenus pour les surveillants	Au moins 03 AGRD	Nombre de surveillants ayant d'autres AGRD			X		CG	Mairie, STD, AIVD...	3 500 000
R.2.2. : Les AGRD sont mieux valorisés										
A.2.2.1. Elaborer un business plan	A.2.2.1.1. Etude de faisabilité et d'opportunités	Les différents scénarii sont élaborés (03)	Document du business plan valide	X				CG	MAVA, FEM USAID, UICN, PRCM, RAMPAP	10 000 000
A.2.2.3. Mobiliser les ressources	A.2.2.3.1. Recherche de moyens (found rising équipements)	Nombre de partenaires impliqués	Protocoles de partenariats signés	X	X	X		CG	MAVA FEM USAID	22 000 000
Total Budget 2										
O.S.3 : Améliorer la gouvernance locale sur les RNE par la mise en œuvre de mécanismes qui garantisse la pérennité des stocks des ressources										
R.3.1 : La participation des acteurs locaux est améliorée										
A.3.1.1 Renforcer les capacités des membres du Comité de gestion	A.3.1.1.1. Formation spécifique du bureau exécutif en administration, gestion financière, aménagement, surveillance, tourisme et suivi écologique	Au moins 06 sessions de formations spécifiques effectuées	Rapport de formation Attestation de formation	X	X	X		CG	DAMCP, STD CO, CCST, Mairie, Syndicat d'initiatives...	10 000 000
	A.3.1.1.2. Organisation de visites d'échange d'idées et d'expériences	Au moins une visite d'échange effectuée par an	Rapport de mission	X	X	X		CG	DAMCP, STD Syndicat d'initiatives, Chef de villages et notables, Mairie, RAMPAP...	5 000 000
A.3.1.2 Améliorer la gestion du réceptif touristique de l'AMCPB	A.3.1.2.1 Elaboration d'un manuel de procédure de gestion du campement <i>Keur Bambang</i> (transparence dans la gestion)	Document réalisé	Document validé	X				CG	DAMCP Commune, CADL, STD Syndicat d'initiatives, SAPAD...	2 000 000

	A.3.1.2.2. Réfection du campement Keur Bamboung.	Campement rétabli	PV de réception	X					CG	DAMCP Commune, CADL, STD Syndicat d'initiatives, SAPAD...	10 000 000
	A.3.1.2.3. Redynamisation du partenariat entre le secteur privé et l'AMCPB	Au moins 03 rencontres sont organisées	Feuille de présence Rapport de réunion	X					Conservateur/ CG	Presse locale Syndicat d'initiatives	1 000 000
R.3.2 : Les Organisations Communautaires de Base sont redynamisées											
A.3.2.1. Améliorer les pratiques de gestion des RNE des OCB	A.3.2.1.1. Organisation de réunions d'IEC dans les villages périphériques de l'AMP	Au moins treize (13) réunions sont organisées	Feuille de présence Rapport de mission	X					CG DAMCP O.C.B	STD Commune Chef de villages IDEN Presse locale Syndicat d'initiatives AIVD	5 000 000
	A.3.2.1.2. Fédération et appui des efforts de conservation du CLPA et du Comité de gestion	Les deux comités de surveillance sont fédérés	PV de réunion Rapports de mission	X					Acteurs CG DAMCP O.C.B	CLPA STD Commune Chef de villages Presse locale	1 000 000
	A.3.2.1.2. Appui au renforcement de la collaboration avec la SAPAD	Au moins 02 rencontres sont organisées	PV de réunion Rapports de mission	X					Conservateur/ CG	SAPAD, plateforme départementale, Conseil départemental	500 000
	Total Budget 3										
											615 800 000

VIII. ARTICULATION DU PAG AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

De prime abord, l'élaboration du présent PAG répond à la volonté conjuguée du Gouvernement et des communautés locales de protéger les écosystèmes marins et côtiers et d'inverser la tendance de dégradation des pêcheries. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires Marines protégées du Sénégal et de son Plan d'Actions Quinquennal 2014-2018.

Sur le plan international, l'élaboration du présent PAG s'inscrit dans le cadre du respect des engagements du Sénégal en matière de conservation de la biodiversité, en particulier au titre de la Convention sur la Diversité Biologique. En effet, l'alinéa (d) de l'article 8 de ladite Convention stipule que « chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, favorise la protection des écosystèmes et des habitats naturels, ainsi que le maintien de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel ». En outre, la mise en œuvre du PAG permettra de contribuer à l'atteinte de l'objectif 11 du Plan stratégique d'Aïchi – Nagoya (2011-2020) pour la convention, adopté en octobre 2010 à Nagoya (Japon), à l'occasion de la dixième session de la Conférence des Parties à la CDB. Cet objectif vise, entre autres, la protection d'au moins 10% des écosystèmes marins et côtiers à l'horizon 2020.

Au niveau régional, l'élaboration du PAG s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale des Aires Marines Protégées élaborée sous l'égide du Programme Régional de Conservation Marine et Côtière (PRCM), à travers le Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest (RAMPAO).

Sur le plan national, le PAG s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) où au niveau du point 307 il est mentionné « Ces réformes seront mises en œuvre à travers : la gestion durable des ressources halieutiques et la restauration des habitats marins par l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement, la promotion de la cogestion, la poursuite des efforts en matière de conservation et de protection des zones de frayères (création d'aires marines protégées, reconstitution des écosystèmes des mangroves, mise en place de récifs artificiels, etc.) ; »

De façon plus spécifique, la mise en œuvre du PAG contribuera à la réalisation de l'objectif 2 de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement

et des Ressources Naturelles intitulé : « intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes » et de son objectif 3 « Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles ».

Elle contribuera en effet à la mise en œuvre de l'axe d'intervention n°2 de l'objectif 2 relatif à la conservation de la biodiversité et la gestion des zones humides et à celle de l'axe d'intervention n°2 de l'objectif 3 relatif à l'appui aux collectivités locales et aux organisations communautaires de base.

En outre, l'élaboration du présent document participe à la mise en œuvre du Programme n° 3 du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, à travers lequel il est attendu chaque année la création d'une AMP dotée de PAG de 2016 à 2018.

Enfin, le PAG s'inscrit en droite ligne de la mise en œuvre des documents de planification environnementale tels que la Stratégie et le Plan National d'Actions pour la Conservation de la Biodiversité (SPNAB), le Plan National d'Actions pour l'Environnement (PNAE), la Stratégie et le Plan National d'Actions pour la conservation de la Biodiversité, le PSE, la Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture, le Plan National d'Actions pour l'Adaptation aux Changements Climatiques etc.

IX. ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAG

9.1 Organes de gouvernance

Le PAG de l'AMCPB sera mis en œuvre sous la supervision de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées. Celle-ci, s'appuiera, en plus de l'administration de l'AMP, sur les organes de gouvernance qui devront être mis en place. Il s'agit du Comité d'Orientat ion, du Comité de Gestion et du Conseil des Sages. La gestion de l'AMP bénéficiera également des avis et éclairages scientifiques du Conseil Consultatif Scientifique et Technique (CCST) sur les AMP mis en place à cet effet. La redynamisation de ces organes de gouvernance constitue une priorité pour la mise en œuvre réussie du PAG.

9.1.1. Le Comité d'Orientation

Il est l'instance de concertation au plus haut niveau, qui regroupe les différentes parties prenantes concernées par la gestion de l'AMCPB notamment l'autorité administrative, les collectivités locales, les Services Techniques de l'Etat (pêche, eaux et forêts, élevage...), les chefs des 13 villages polarisés par l'AMCPB et toute autre structure pertinente. Il a la responsabilité d'examiner toutes les propositions relatives aux investissements à entreprendre à l'intérieur et dans la périphérie sur la base des recommandations du Conseil Consultatif Scientifique et Technique (CCST). Il est chargé dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion, de valider et de contrôler le niveau et la qualité de l'exécution du Plan de Travail Annuel (PTA) proposé par l'administration de l'AMCPB conjointement avec le Comité de Gestion. En outre, il est chargé d'examiner, d'approuver et d'amender les propositions relatives à la gestion de l'AMCPB.

9.1.2. Le Comité de Gestion (CG)

Il est composé d'un bureau exécutif, d'un secrétariat permanent et des commissions techniques. Il regroupe le conservateur de l'AMCPB, les représentants des 13 villages polarisés par l'AMCPB, les représentants des différentes catégories socioprofessionnelles, les commissions environnement des collectivités locales, le chef du CADL, les représentants des partenaires d'appuis, etc... Il est chargé de coordonner la mise en œuvre du PTA, de superviser les opérations sectorielles et les activités des commissions techniques, de produire régulièrement les rapports d'activités, etc.

- Les Commissions Techniques constituent les organes d'exécution dans le cadre des opérations de mise en œuvre du PAG de l'AMCP. Le nombre et les domaines d'intervention sont déterminés en fonction des opportunités et au prorata des axes stratégiques et/ou de la diversification des activités. Au niveau de l'AMCPB, on retrouve la commission Surveillance, la commission Aménagement/ Activités Génératrices de Revenus (AGR), la commission Culture/Tourisme, la commission Communication, la commission Suivi-écologique.

- L'Assemblée générale composée de 39 membres dont 3 délégués par village.

9.1.3. Le Conseil Consultatif Scientifique et Technique (CCST)

Il a pour rôle de donner des avis scientifiques motivés et d'assurer la validation scientifique des propositions faites au Comité d'Orientation. Il éclaire et appuie le CG en cas de besoins. Ses membres peuvent être sollicités, selon leurs compétences, par le CG, autant dans le cadre de la recherche que pour l'évaluation de la mise en œuvre des protocoles de recherche.

9.1.4. Le Conseil des Sages

Il a pour rôle de réguler et de prévenir les conflits, de faciliter la communication et la cohésion entre les localités polarisées par l'AMCPB, de veiller à la prise en compte des valeurs traditionnelles dans les activités de gestion de l'espace et des ressources... Les membres du Conseil des Sages sont par conséquent cooptés parmi les membres des communautés locales.

9.2. Mécanisme de suivi-évaluation du PAG

Le suivi de la mise en œuvre du PAG est sous la responsabilité du Comité de Gestion de l'AMP et sera appuyé dans ce cadre par la Cellule Suivi-Evaluation de la DAMCP. Ainsi, un suivi trimestriel et une évaluation annuelle du plan de travail seront effectués et permettront d'une part une mise à jour régulière du plan d'actions et d'autre part de lever les contraintes d'exécution du PAG.

Une évaluation du plan d'actions sera réalisée tous les deux ans pour sa mise à jour et éventuellement pour une restructuration des organes de gestion de l'AMP.

A l'issue de cinq ans de mise en œuvre, une évaluation finale du plan sera effectuée avec la participation de l'ensemble des parties prenantes (CO, CG, DAMCP, partenaires, etc.). Cette évaluation participative sera suivie de l'actualisation de ce présent PAG.

BIBLIOGRAPHIE

ALBARET et al., 2005. Suivi biologique des peuplements de poissons d'une aire protégée en zone de mangrove : le bolon de Bamboung (Sine Saloum, Sénégal). Rapport final, OCEANIUM, IRD, 75p.

BOUSSO T, 2001. Typologie des engins et techniques de pêche artisanale utilisés au Sine-Saloum (Sénégal). Document scientifique, CRODT-Thiaroye, 111p.

COMMUNAUTE RURALE DE TOUBACOUTA, 2011. Plan Local de Développement. Rapport d'études, 154p.

CONSEIL REGIONAL DE FATICK, 2011. Colloque Scientifique des « Plus Belles Baies du Monde, Thème: Les baies face aux défis du changement climatique: quelles stratégies d'adaptation des acteurs locaux ? ». Rapport Général, 20p.

CONSEIL REGIONAL DE FATICK, 2013. Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) 2013-2018. Rapport d'études, 173p.

DAMCP, 2013. Plan d'Aménagement et de Gestion de l'Aire Marine Protégée du Gandoule (2014-2018). Rapport d'études, 62p.

DAMCP, 2013. Plan d'Aménagement et de Gestion de l'Aire Marine Protégée de Sangomar (2014-2018). Rapport d'études, 62p.

DAMCP, 2013. Rapport Diagnostic bilan des connaissances de l'AMP de Sangomar, Rapport de mission, 50p.

DAMCP, 2013. Rapport Diagnostic bilan des connaissances de l'AMP du Gandoule, Rapport de mission, 49p.

DAMCP, 2014. Plan d'Aménagement et de Gestion de l'Aire Marine Communautaire Protégée de Bamboung (2014-2018)

DAMCP, 2016. Rapport annuel des activités de 2015, 26p.

DAMCP, 2016. Rapport annuel des activités de l'Aire Marine Communautaire Protégée de Bamboung,

DAMCP, 2016. Rapport Actualisation du bilan diagnostic des connaissances de l'Aire Marine Communautaire Protégée de Bamboung, Rapport de mission, 56p.

DEME M., 2009. Recensement de la pêche artisanale et caractérisation des zones de cueillette de mollusques dans l'estuaire du Saloum. Rapport centres de pêche, USAID, 85p.

DIOUF M. F., 2006. Réserve de Biosphère et approche par écosystème : Contribution à l'amélioration de l'efficacité de gestion de l'AMP de Bamboung dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Mémoire de fin d'études, 57p.

- DPN, 2010. Plan de Gestion du Parc National du Delta du Saloum 2010-2014. Rapport d'études, 86p.
- ECOUTIN et al, 2013. L'Aire Marine Protégée communautaire de Bamboung (Sine Saloum) : Synthèse 2003 – 2011, CRSP, IRD, UICN, 158p.
- FALL S.M. et al, 2010. Identification et caractérisation des sites naturels sacrés côtiers et marins en Afrique de l'Ouest. Rapport d'études, FIBA, RAMPAO, PRCM, 52p.
- MORAIS et al, 2007. Suivi biologique des peuplements de poissons d'une aire protégée en zone de mangrove : le bolon de Bamboung (Sine Saloum, Sénégal). OCEANIUM, IRD, 23p.
- SADIO O., 2012. Comparaison des peuplements de poissons entre une aire marine protégée (bolong de Bamboung) et un site non protégé (bolong de Sangako) dans l'estuaire du Sine-Saloum (Sénégal). Mémoire de fin d'études, 69p.
- SENE C. 2013. Etude diagnostique des lacunes et contraintes de la gouvernance Dds Aires Marines Protégées de Joal-Fadiouth, Cayar et Bamboung. Rapport final, USAID, CRC, WWF, 138p.
- WWF, 2013. Vulnérabilité écologique et socioéconomique de la mangrove (étude de cas au Saloum et en Casamance).

ANNEXES

ANNEXE 1 : Guide d'entretien pour l'actualisation du bilan des connaissances de l'AMCP de Bamboung et de sa zone d'emprise

I. CONSTATS SUR LES RNE DURANT CES DERNIERES ANNEES :

1. Quel est le patrimoine naturel et culturel remarquable de la zone (espèce, site sacrés, lieux de pèlerinage, amas coquillers, zone touristique, etc.) ?
2. Quelles sont les ressources naturelles existantes dans la zone ?
3. Quel est l'état des ressources halieutiques, forestières, dans votre zone ?
4. Quelles sont les menaces qui s'exercent sur les ressources naturelles (halieutiques et forestières) dans votre zone ?
5. Quelle appréciation faites-vous de la gestion actuelle par rapport à celle d'il y a une trentaine d'années ?
6. Existe-il des mesures traditionnelles de gestion des RNE ?

II. FACTEURS EXPLICATIFS DES CONSTATS :

7. Quels sont les facteurs explicatifs de ces constats que vous venez de faire plus haut ?

III. INITIATIVES DEVELOPPEES PAR LES COMMUNAUTES :

8. Devant ces constats faits plus haut, quelles sont les initiatives que vous avez développées ?
9. Quels sont les porteurs et les partenaires d'appui (personnes, groupes d'usagers, associations locales, ONG, projets, collectivités locales, Etat, etc.) de ces initiatives ?
10. Quels sont les résultats de ces initiatives ?
11. Y'a-t-il eu des contraintes dans la mise en œuvre de ces initiatives ?
12. Comment ces contraintes ont été prises en charge ?

IV. PERSPECTIVES DES COMMUNAUTES LOCALES :

13. Quelles sont vos perspectives en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans votre zone ?
14. Avec qui comptez-vous travailler pour réaliser ces perspectives ?
15. Avec quels moyens comptez-vous réaliser ces perspectives ?

V. INTEGRATION DES PERSPECTIVES DES COMMUNAUTES DANS LA GESTION DE L'AMP :

16. Comment vos perspectives pourraient-elles s'intégrer ou être prises en compte dans la gestion de l'AMP du Bamboung ?
17. Qui doit faire quoi pour que vos perspectives s'intègrent harmonieusement au processus de gestion de l'AMP ?
18. Comment envisagez-vous votre implication dans la gestion de l'AMP ?

ANNEXE 2 : Acte de délibération de la Réserve Naturelle Communautaire de Bamboung (2002)

Région de Fatick
Département de Foundiougne
Arrondissement de Toubacouta
Communauté Rurale de Toubacouta

EXTRAIT D'ACTE DE DELIBERATION N° 06 / CRT
DU CONSEIL RURAL DE TOUBACOUTA EN DATE DU 10 OCTOBRE
2002

Ordre du jour :
Création d'une Aire Marine Protégée (AMP) au niveau du bolon Bamboung et les parties côtières limitrophe.

Date de convocation : 05/10/2002

Date de réunion : 10/10/2002

Nombre de conseiller en exercice : 32

Nombre de conseiller présents : 20

Quorum exigé : 17 atteint

L'an deux mille deux et le dix du mois d'Octobre s'est tenue dans les locaux de l'hotel Keur Saloum à Toubacouta ; la réunion élargie du conseil rural de toubacouta sous la présidence de Monsieur Abdoulaye Sarr ; Président à l'effet d'examiner l'ordre du jour indiqué.

Etaient présents.
Abdoulaye SARR
Samba THIAW
Wénousse BATHILY
ELH.Sahil SENGHOR
Cissé DIAME
Tidiane KANE^s
ELH. Lamine DIANKO
Mamadou DIAME,
Sadio DEMBA
Moustapha DIAME
Moussa SEYDI
Mamadou SONKO
Seynabou DIAME
Lamine DRAME
Abdoulaye SARR
ELH THIAM
Fodé DIOUF
Abdou DEMBA
Ibrahima NIANG
Ibrahima SARR

LE CONSEIL RURAL DE TOUBACOUTA

Vu la constitution,
 Vu le code des collectivités locales en son article 35,
 Vu la loi n°64-46 du 17 juin 1964, relative au domaine national,
 Vu la loi n° 72-25 du 19 avril 1972 relatives aux communautés Rurales modifiée par la loi n°80-14 du 03 juin 1980,
 Vu le décret n°72-1288 du 27 octobre 1972 relative aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaines nationale comprise dans les terroirs des communautés rurales, modifié par le décret n° 80-1051 du 14 Octobre 1980 et le décret n° 86-445 du 10 avril 1986 de la communauté Rurale,
 Vu la loi n° 86 04 du 24 janvier 1986, portant Code de la chasse et de la protection de la faune,
 Vu la loi n° 98032 du 14 avril 1998, portant Code de la Pêche Maritime,
 Vu la loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001, portant code de l'environnement et son décret d'application n° 2001-282 du 12 avril 2001,
 Vu la loi 96 06 et 96 07 du 22 mars 1996, portant respectivement ode des collectivités locales et transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales et son décret d'application n°1130 du 27 décembre 1996,
 Vu le Procès Verbal de délibération N° 06 du Conseil Rural de Toubacouta en date du 10/10/2002 approuvé le 03/12/02 par le sous-préfet de Toubacouta,

DELIBERE A LUNANIMITE DES CONSEILLERS PRESENTS :

Article 1^{er} : La création d'une Aire Marine Protégée (AMP) au niveau du bolon Bamboung et de sa périphérie comme détaillé sur la carte ci-dessous. Cette Réserve Naturelle Communautaire d'une superficie de 68 Km² sera gérée par un comité de gestion qui sera supervisé et formé par l'Océanium.



LEGENDE :

- Zone centrale de l'AMP
- Zone tampon
- Limite de l'AMP

L'AMP est délimité :

- au Nord par le bras de mer du Diombos,
- au Sud par la forêt de Kolé et le village de Sipo
- à l'Est par le bolon du Bandiala,
- à l'Ouest par les forêt de Diogaye et Kabaye

Article 2 : L'installation d'un campement communautaire au niveau de l'île Coco (partie Est de l'AMP du Bamboung). Les dépenses induites par la construction du campement et de son équipement seront prises en charge par le Projet Narou Henleuk comme mesure d'accompagnement pour le bon fonctionnement et la pérennisation de l'AMP du Bamboung. La gestion du campement, dont les retombés financières reviendront à la communauté, sera confié à un professionnel de l'éco-tourisme.

Ont signé les conseillers présents
 Fait à Toubacouta le 10 Octobre 2002
 Pour extrait certifié conforme

Le Président de la Communauté Rurale
 Abdoulaye SARR



Le Secrétaire de séance

Vu
 Le Sous-Préfet
 Papa FALL



ANNEXE 3 : Arrêté portant création des organes de gouvernance (28 mai 2013)

REPUBLIQUE DU SENEGAL REGION DE FATICK DEPARTEMENT DE FOUNDIOUGNE ARRONDISSEMENT DE TOUBACOUTA <u>SOUS-PREFECTURE</u>	N°914/AT/SP le 28 mai 2013
---	-----------------------------------

ANALYSE : Arrêté portant création des organes de l'Aire Marine Communautaire Protégée de Bamboung.

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Toubaouta

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale modifiée ;
Vu le décret n°72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et des chefs de villages modifié par le décret n°96-228 du 22 mars 1996 ;
Vu le décret n°2012-474 du 27 avril 2012 portant nomination du Sous-Préfet de l'Arrondissement de Toubaouta ;
Vu les décisions de l'Assemblée Générale de l'AMCP de Bamboung du 15 décembre 2012.

ARRETE

Article premier : Il est créé au niveau de la Communauté rurale de Toubaouta un Comité d'orientation de l'Aire Marine Communautaire Protégée du Bamboung.

Article 2 : Le Comité d'orientation, **organe de décision** est ainsi composé :

- Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Toubaouta ;
- Le Président du Conseil Rural de Toubaouta;
- Le Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées ;
- Le Directeur des Parcs Nationaux ;
- Le Directeur des Pêches Maritimes ;
- Le Directeur des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols;
- Le Directeur de l'Environnement et des Etablissements Classés;
- Le Président du Syndicat d'Initiatives du Tourisme;
- Les Chefs des villages polarisés par l'Aire Marine Communautaire Protégée de Bamboung.
- Le Président de la FENAGIE/Pêche.

Article 3 : Le Comité d'orientation est chargé de :

- définir les orientations politiques et stratégiques;
- prendre les décisions relatives à la mise œuvre du plan d'aménagement et de gestion intégrée de l'aire protégée;
- valider les propositions du Plan de Travail Annuel;
- évaluer les résultats des opérations de mise en œuvre des programmes et des projets;
- examiner, approuver et amender les propositions...

Dans le cadre de son fonctionnement, le comité peut s'adjoindre toute personne dont les compétences dans le domaine sont avérées.

Article 4 : Il est créé au niveau de la Communauté rurale de Toubaouta un **Comité de gestion** de l'Aire Marine Communautaire Protégée du Bamboung.

Article 5: Le Comité de gestion, organe de mise en œuvre est ainsi composé :

- Le Conservateur de l'Aire Marine Communautaire Protégée de Bamboung;
- Les Représentants désignés de chacun des villages polarisés dont une femme au moins
- Les Représentants désignés de chaque catégorie d'acteurs dont une femme au moins
- Le représentant de la Commission Environnement du Conseil Rural de Toubacouta
- Le Chef du Centre d'Appui au Développement Local (CADL) de Toubacouta;
- Les Représentants des partenaires d'appui (OCEANIUM, PISA, etc.) ;
- Le Représentant des professionnels du tourisme;
- Le Gestionnaire du Site du Delta du Saloum

Article 6: Le Comité de gestion est chargé de :

- coordonner la mise en œuvre du PTA et autres programmes et projets de l'AMCP;
- superviser les opérations sectorielles et les activités des commissions techniques;
- produire régulièrement les rapports d'activités sur l'avancement des programmes; projets et opérations de l'AMCP pour information des différentes parties prenantes;
- développer le leadership communautaire;
- développer le plaidoyer environnemental;
- planifier, organiser et suivre les réunions...

Le Comité de gestion comprend deux entités :

- ☞ **Le Bureau exécutif** : il est exclusivement réservé aux acteurs locaux et composé de:
 - ☞ Un Président,
 - ☞ Un Vice-Président
 - ☞ Un Secrétaire Général,
 - ☞ Un Secrétaire Général Adjoint,
 - ☞ Un Trésorier Général
 - ☞ Un Trésorier Général Adjoint,
 - ☞ Des Présidents de commissions techniques

Les deux commissaires aux comptes non membres du bureau exécutif assurent les tâches de contrôle.

- ☞ **Le Secrétariat permanent** : comprend
 - ☞ Le Conservateur de l'AMPC qui en assure la coordination
 - ☞ Le Chef du CADL
 - ☞ Le chef du poste de contrôle et de surveillance des pêches
 - ☞ Le Secrétaire général du bureau exécutif
 - ☞ Les Présidents des commissions techniques
 - ☞ Les Représentants des partenaires d'appuis et de toute autre structure ou partenaire pertinent

Le comité de gestion peut s'adjoindre toute personne dont les compétences dans le domaine sont avérées.

Article 7: Il est créé au niveau de la Communauté rurale de Toubacouta un comité scientifique et technique de l'Aire Marine Communautaire Protégée de Bamboung.

Article 8: Le Comité scientifique et technique est ainsi composé :

- Personnes ressources cooptées pour leurs compétences scientifiques et techniques, leur disponibilité et, surtout leur engagement volontaire de contribuer à la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de gestion de l'AMCP de Bamboung;
- Institut de Recherche pour le Développement (IRD);
- Toute structure, institution ou personne ressource pertinente.

Article 9: Le Comité scientifique et technique est chargé de :

- émettre des avis sur les dossiers qui lui sont soumis dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de gestion de l'AMCP de Bamboung
- clarifier au plan scientifique et technique les processus des prises de décisions du conseil d'orientation;
- clarifier les options et les choix d'aménagement et de gestion des ressources naturelles (comité de gestion et commissions techniques).

Article 10: Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ampliations:

MINT
MPNDV
GRF
PDF
Conservateur AMCP /Bamboung
Tout membre
Archive/Chrono



Mamadou DJIBA

ANNEXE 4 : Illustrations du processus d'actualisation du PAG



Photo 10: Formation aux outils de diagnostic et de planification participatifs



Photo 11: Diagnostic et cartographie participatifs



Photo 12: Restitution du bilan diagnostic de l'actualisation des connaissances sur l'AMCPB et sa périphérie



Photo 13: Planification participative des activités du PAG



Photo 14: Restitution - Validation du PAG

